



200 ans de F.W. Raiffeisen



**Rapport annuel 2018**

## Bref historique de Cera

<b>1998</b>	<b>4 juin</b>	Création de KBC Bancassurance Holding SA ; les activités bancaires de la Banque CERA SCRL sont apportées dans KBC Bank SA. En échange de cet apport d'activités bancaires, Cera Holding SCRL détient une participation d'environ 38,5 % dans Almanij SA.
<b>2001</b>	<b>13 janvier</b>	Scission des parts A d'un montant nominal de 24,79 euros en parts B et D d'une valeur nominale de respectivement 6,20 euros et 18,59 euros.
	<b>mars</b>	Émission de parts E : 44.829 souscriptions, dont 28 % de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 56 millions d'euros.
	<b>4 avril</b>	Introduction en bourse d'Almanjora SCA à Euronext Brussels.
<b>2003</b>	<b>mai</b>	Émission de parts E : 68.000 souscriptions, dont 45 % de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 85 millions d'euros.
<b>2004</b>	<b>12 juin</b>	Approbation par l'Assemblée Générale du changement de nom de Cera Holding en Cera.
<b>2005</b>	<b>2 mars</b>	Fusion d'Almanij SA et de KBC Bancassurance Holding SA, qui donne ainsi naissance à KBC Groupe SA.
	<b>mai</b>	Émission de parts E : 80.000 souscriptions, dont 67 % de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 100 millions d'euros.
<b>2007</b>	<b>15 Juin</b>	Changement du nom d'Almanjora SCA en KBC Ancora SCA. Scission de l'action Almanjora selon un facteur 1,4.
	<b>8 août</b>	Cera et KBC Ancora portent leur participation conjointe dans KBC Groupe à 30,06 %.
<b>2008</b>	<b>mai</b>	Émission de parts E : 65.534 souscriptions, dont 71 % de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 81,9 millions d'euros.
<b>2011</b>	<b>22 décembre</b>	Modification des statuts visant à étendre les cas dans lesquels les démissions de sociétaires peuvent être refusées ou suspendues temporairement.
<b>2012</b>	<b>11 décembre</b>	KBC Groupe réalise une augmentation de capital qui lui permettra, entre autres, de rembourser plus rapidement le solde de 3 milliards d'euros (auquel vient s'ajouter une prime de 450 millions d'euros) des instruments de capital de base émis en faveur du gouvernement fédéral, et, en même temps, de faire partie des banques européennes les mieux capitalisées et les plus liquides. Cera souscrit 3,1 millions de nouvelles actions pour un montant de 65,9 millions d'euros. Cette opération n'entraîne qu'une faible diminution de la participation de Cera dans KBC Groupe.
<b>2013</b>	<b>28 septembre</b>	Modification des statuts visant entre autres à créer davantage de flexibilité dans le cadre des futures souscriptions et démissions avec parts E.
	<b>19 novembre</b>	Après la vente par Cera, en bourse, de 4 millions d'actions KBC Groupe entre la mi-août et le début du mois de septembre, Cera vend 14,1 millions d'actions KBC Groupe via un placement auprès d'investisseurs institutionnels. Cera affecte le produit de la vente au rachat d'un prêt à terme accordé par KBC Bank et au remboursement (quasi intégral) des dettes à court terme auprès de KBC Bank.
<b>2014</b>	<b>1<sup>er</sup> décembre</b>	Cera et KBC Ancora confirment, avec MRRB et les "Autres Actionnaires Stables", qu'ils prolongent leur action de concert sur KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Les actionnaires concernés assurent ainsi le maintien de la stabilité de l'actionnariat et leur soutien au développement futur du groupe KBC. Dans ce cadre, Cera, KBC Ancora, MRBB et les Autres Actionnaires Stables apportent toutes leurs actions à la convention d'actionnaire. Ils réunissent 40,4 % de toutes les actions du groupe KBC.
	<b>mai - décembre</b>	Émission de parts E : 21.301 souscriptions, dont 37 % de nouveaux sociétaires, pour un montant de 26,6 millions d'euros.
<b>2015</b>	<b>décembre</b>	KBC Groupe rembourse au gouvernement flamand les aides publiques restantes (prime comprise), et ce, cinq ans plus tôt que prévu. Le groupe a ainsi répondu à toutes les obligations financières qui lui avaient été imposées lors de la dernière crise financière et peut donc définitivement tourner la page.
	<b>mai - décembre</b>	Émission de parts E : 22.738 souscriptions, dont 30 % de nouveaux sociétaires, pour un montant de 28,4 millions d'euros.
<b>2016</b>	<b>janvier - décembre</b>	Émission de parts E : 31.228 souscriptions, dont 25 % de nouveaux sociétaires, pour un montant de 68,8 millions d'euros.
<b>2017</b>	<b>6 décembre</b>	Cera déménage son siège à l'adresse Muntstraat 1, Leuven.
	<b>janvier-décembre</b>	Émission de parts E : 9.827 souscriptions, dont 43 % de nouveaux sociétaires, pour un montant de 26,7 millions d'euros.
<b>2018</b>	<b>janvier-décembre</b>	Émission de parts E : 7.920 souscriptions, dont 47 % de nouveaux sociétaires, pour un montant de 20,5 millions d'euros.
	<b>juin</b>	Dans le cadre du rajeunissement et de l'élargissement de sa base de sociétaires, Cera a assoupli, lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2018, les règles concernant la souscription et la démission de parts coopératives. En conséquence, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019, la souscription (ou le retrait) est possible à partir de 50 euros (1 part E).

Faire  
**ENSEMBLE**  
ce qu'on  
ne peut faire  
seul

*F.W. Raiffeisen*



## Rapport annuel 2018



# Table des matières

6	<b>Avant-propos</b>
12	<b>Rapport du gérant statutaire à l'Assemblée Générale</b>
12	Notre mission
13	Nos sociétaires
16	Notre participation
16	Conseils Consultatifs Régionaux
16	Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux
17	Conseil Consultatif National
17	Cera Cooperative Academy
17	Cera Next Generation
20	Notre contribution sociétale
20	Domaines et thèmes
21	Contribution sociétale régionale
24	Contribution sociétale nationale
28	Contribution sociétale internationale
32	Cera et le développement durable
33	Nos avantages aux sociétaires
36	Développement de KBC Groupe
36	Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier
37	Participations
37	Participation de Cera dans KBC Groupe
37	Participation de Cera dans KBC Ancora
37	Dividende coopératif
40	Notre structure de fonctionnement
40	Conseil d'Administration de Cera Société de gestion
40	Composition
43	Fonctionnement
44	Comités créés au sein du Conseil d'Administration
45	Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts
45	Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché
45	Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion
47	Mandats
47	Commissaire
48	Fonctionnement opérationnel
48	Comité de gestion journalière
48	Comité management
50	Rapport spécial du gérant statutaire
50	Cadre légal
50	Rapport spécial de Cera
56	<b>Comptes annuels non consolidés de Cera</b>
56	Bilan, compte de résultats et annexe
56	Bilan non consolidé après affectation du résultat
58	Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat
59	Commentaire
72	Bilan social
72	État des effectifs
74	Commentaire des comptes annuels
74	Bilan
80	Compte de résultats
82	Affectation du résultat
82	Informations complémentaires
82	Procédure juridique
83	Rapport du commissaire





## **ASBL De Mispelhoef**

**Évoluer parmi les ânes : pure détente, pur plaisir.  
Située à Kapellen (Glabbeek, en Brabant flamand),  
l'ASBL De Mispelhoef accueille tous ceux qui aiment  
ces animaux formidables, quel que soit leur âge. Elle  
reçoit régulièrement des enfants atteints d'autisme,  
de troubles du déficit de l'attention avec ou sans  
hyperactivité (TDAH) ou qui ont seulement besoin  
de faire une pause. Sans oublier les amoureux des  
animaux, tout simplement!**

# Avant-propos

**« Seuls, nous pouvons faire si peu ; ensemble, nous pouvons faire beaucoup »,**  
*Friedrich Wilhelm Raiffeisen, 1818-1888*

Madame, Monsieur,

Conformément à la maxime 'bis repetita placent' (littéralement, 'les choses répétées plaisent'), nous commençons à nouveau cet avant-propos en citant Friedrich Wilhelm Raiffeisen. En 2018, nous avons célébré avec ferveur son 200<sup>e</sup> anniversaire, en Belgique et ailleurs dans le monde. Sachez que derrière cette phrase se cachent un homme et une idée visionnaire dont les principes ont changé et continuent de changer le monde. 200 ans plus tard, l'influence et les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen - la participation, la solidarité et le respect de chacun ; qui furent, en 1892, à la base du modèle de Cera - sont plus d'actualité que jamais. À telle enseigne d'ailleurs que l'UNESCO a inscrit la pensée coopérative au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Ce petit coup de pouce témoigne du caractère moderne et inspirant des coopératives. Plus d'un milliard de personnes dans le monde sont sociétaires d'une coopérative. Elles forment la colonne vertébrale de la société, s'associent pour entreprendre et assurent bien-être et prospérité. Cera est fière d'incarner ces valeurs coopératives aux côtés de ses sociétaires dans un esprit résolument durable et contemporain. Le 200<sup>e</sup> anniversaire d'un homme visionnaire a été certes l'occasion de se réjouir, mais nous a également encouragés à poursuivre la concrétisation de son projet. Raiffeisen, c'est l'avenir!

## 2018 : inauguration du nouveau siège et du bâtiment Raiffeisen, notre maison et notre foyer

Le 6 février 2018, le nouveau siège de notre coopérative a été inauguré officiellement à Leuven. Un lieu d'ancrage situé au centre-ville. En restaurant deux immeubles historiques, Cera est revenue à ses racines puisqu'elle a réintégré l'immeuble de la Volksbank. La coopérative a par ailleurs implanté son centre de décision dans la nouvelle aile du bâtiment, au cœur même de la ville. Ce bâtiment Raiffeisen est 'notre' maison, le foyer de nos sociétaires et de notre coopérative. Un bâtiment transparent qui reflète également le fonctionnement de notre coopérative.

## Cera, prendre part à une coopérative solide

Cera émet régulièrement des parts E lui permettant de rajeunir, élargir et activer sa base de sociétaires. Ce fut également le cas en 2018, avec succès. Il s'agit là d'un élément essentiel pour la dynamique et le bon fonctionnement de ses structures de participation. Cera fédère des ressources humaines, des moyens et des organisations pour prendre des initiatives et réaliser des projets avec un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité.

Cera clôture l'exercice sur un bénéfice de 121,3 millions d'euros. Le Conseil d'Administration de Cera propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de 3% au titre de l'exercice 2018.





## La participation, la force de l'entrepreneuriat coopératif

La structure par paliers permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de la coopérative. Les quelque 400.000 sociétaires de Cera sont ainsi représentés par environ 900 membres au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets locaux. Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National par quatre membres. Ses réunions constituent une plate-forme d'information et de concertation entre les représentants des sociétaires, la direction et les membres du Conseil d'administration. En 2018, le taux de présences effectives dans ces différentes réunions a de nouveau été élevé, témoignant ainsi de l'appréciation et de l'engagement des membres pour le fonctionnement de Cera.

En 2018, les Conseils Consultatifs Régionaux ont organisé 12 Rencontres Sociétaires Cera, auxquelles ont assisté plus de 3220 personnes. Cette formule a été lancée en 2015 afin de renforcer la participation et le sociétariat. Cera estime en effet qu'il est important d'être proche de ses sociétaires. La Cera Cooperative Academy propose aux sociétaires intéressés un large éventail d'activités d'apprentissage et de formation axées sur différents thèmes sociétaux.

Depuis la mi-2015, des rencontres sont également spécialement organisées pour nos jeunes sociétaires, sous le dénominateur Cera Next Generation. Nous offrons ainsi aux jeunes sociétaires (18-35 ans) de notre coopérative l'opportunité de faire connaissance et de réfléchir ensemble à l'innovation sociétale.

## Impact positif dans la société via la contribution sociétale

### *Projets sociétaux (supra)-régionaux et contribution sociétale nationale*

Cera concrétise son engagement 'S'investir dans le bien-être et la prospérité' en œuvrant, de manière coopérative, pour un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués. La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. La structure participative permet à ces derniers de s'impliquer dans l'engagement de Cera. À travers les Conseils Consultatifs, ils codécident du fonctionnement et statuent sur les demandes de soutien de projets et initiatives, et ce, à plusieurs niveaux : régional, suprarégional, national et international. En 2018, Cera a consacré sur le plan régional près de 1.226.423 euros à 538 projets régionaux et projets de la Réunion des Bureaux des CCR (niveau suprarégional). Un montant de 2.093.506 euros a été consacré à 98 projets nationaux et autres services sociétaux. Dans ce cadre, Cera a collaboré avec 93 partenaires.

Dans ses projets sociétaux nationaux, Cera a accordé une attention particulière à sa prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif. Cera croit fermement dans le modèle de l'entrepreneuriat coopératif et ambitionne de jouer un rôle de premier plan afin de le faire connaître à un vaste public. Cera investit dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et horticulture par le biais de l'Innovatiesteunpunt (Le Centre d'Innovation pour le développement agricole et rural), une initiative du Boerenbond et des Landelijke Gilden en partenariat avec Cera et KBC.



### Contribution sociétale internationale

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS asbl – au sein de laquelle Cera et KBC endossent le rôle de partenaires structurels – contribue à améliorer durablement la qualité de vie des populations démunies dans les pays du Sud. Cera mise par ailleurs résolument sur le renforcement de l'entrepreneuriat coopératif dans les pays du Sud. En 2018, BRS a organisé 1032 journées de formation et de consultance. Son soutien financier de 12 projets internationaux dans 10 pays d'Afrique et d'Amérique latine s'est chiffré à 208.616 euros.

La coopérative BRS Microfinance Coop a été créée le 27 octobre 2016 par BRS asbl, Cera et KBC, qui n'ont pas seulement apporté le capital initial, mais mettent également leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la microassurance. Au terme de l'exercice, le capital de BRS Microfinance Coop s'élevait à 21,5 millions d'euros. Les personnes intéressées peuvent acquérir un maximum de 10 parts coopératives de 500 euros. BRS Microfinance Coop investit les fonds récoltés dans des institutions de microfinance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, qui offrent à leur tour des microcrédits.

À travers sa prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat durable, Cera propose depuis 2017 une prestation de services spécifique aux organisations qui chapeautent et soutiennent les coopératives du Sud, en mettant l'accent sur la bonne gouvernance. L'initiative s'est poursuivie en 2018.

### Cera et le développement durable

Fort de son identité coopérative, Cera mise résolument à la fois sur la dimension sociale, économique et écologique du développement durable et sur les aspects de la gouvernance d'entreprise. Le développement durable est le fil conducteur qui relie tous les domaines sociétaux explorés par Cera, mais constitue aussi un point d'attention transversal pour son fonctionnement intégral. En 2017, Cera a examiné comment ancrer encore davantage le développement durable dans son fonctionnement et a élaboré les lignes directrices pour les prochaines années. Le groupe de travail interne 'Développement durable', qui rassemble des représentants de tous les services, traduit ces réflexions en actions concrètes, supervise les processus de durabilité et les rationalise dans les optiques suivantes : la prospérité économique, l'inclusion et la cohésion sociales, les opportunités écologiques et la gouvernance d'entreprise.

### Les avantages sociétaires, la force des achats groupés

Les avantages sociétaires de Cera consistent en des réductions sur des biens, services et événements touchant à des thèmes liés à la vie des sociétaires. En tenant compte des différents groupes-cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de sociétaires et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. En collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services, Cera obtient d'importantes réductions.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages sociétaires incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires. En 2018, 107.088 sociétaires (36%) ont profité des avantages sociétaires.

### Le bénéfice net consolidé de KBC Groupe approche les 2,6 milliards d'euros pour 2018

L'année 2018 s'est à nouveau avérée excellente sur le plan financier. Les revenus ont entre autres été portés par la croissance des revenus nets d'intérêts et par la contribution plus élevée des activités d'assurance, laquelle a largement compensé le recul de certains autres postes. Une fois encore, les coûts sont restés maîtrisés, malgré l'inflation salariale, l'augmentation des frais liés aux diverses réglementations et la hausse des taxes bancaires. La qualité du portefeuille de crédits a continué de s'améliorer, et une partie des provisions pour crédits précédemment établies a même pu être reprise, tout comme l'année précédente, grâce surtout au portefeuille hypothécaire irlandais. Compte tenu de

quelques éléments non récurrents, le bénéfice net pour l'exercice est donc de 2570 millions d'euros. La croissance économique européenne est restée vigoureuse en 2018, mais a toutefois connu un certain ralentissement par rapport à l'année précédente. Divers risques et incertitudes persistants, dont les négociations interminables sur le Brexit, l'aggravation du climat commercial international et les déboires concernant les négociations sur le budget italien, ont pesé sur le climat économique. Nous prévoyons, pour 2019, un nouveau ralentissement de la croissance, parallèlement à une inflation toujours relativement limitée. Les risques géopolitiques et au niveau du commerce international demeurent les principaux facteurs qui mettront des bâtons dans les roues de la conjoncture européenne. En outre, les risques liés à l'économie américaine en fin de cycle sont susceptibles d'affecter l'économie européenne. « Si une chose est sûre, c'est que - dans quelque environnement économique que ce soit - notre existence et notre avenir dépendent avant tout de la confiance que nous témoignent nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires. Nous sommes sincèrement très reconnaissants pour cette confiance et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer à la mériter », déclarent Thomas Leysen, président du Conseil d'Administration, et Johan Thijs, CEO, dans leurs commentaires au rapport annuel de KBC Groupe.

## Cera : profondément enracinée, largement ramifiée

Aux côtés de nos sociétaires et de leurs représentants, nous continuons de faire en sorte que Cera soit et reste une coopérative dynamique, à même de s'adapter en permanence à l'évolution de la société. À cet effet, nous avons lancé fin 2018 l'exercice stratégique 'Cera 2025' afin de déterminer le positionnement de Cera en 2025.

Nous sommes reconnaissants envers nos sociétaires pour leur confiance et leur engagement sans faille. Nous sommes aussi reconnaissants envers nos collaborateurs pour leur dévouement, leur créativité et leur enthousiasme. Nous tenons tout particulièrement à remercier Leo Nijsen, dont le mandat de membre du Conseil d'Administration de Cera Société de Gestion a pris fin en 2018. En tant que représentant des sociétaires, il a contribué à l'implication et à la participation active des sociétaires dans le fonctionnement de notre organisation. Avec Liesbeth Fransen, qui lui succède, l'engagement des sociétaires dans le fonctionnement de Cera n'est pas prêt de s'essouffler. C'est avec confiance que nous abordons 2019, lors de laquelle nous œuvrerons avec grand enthousiasme, pour le compte de nos sociétaires, à notre avenir coopératif.

Leuven, le 3 mai 2019

Avec nos salutations coopératives



**Katelijn Callewaert**  
administrateur délégué



**Franky Depickere**  
administrateur délégué  
président du Comité management



**Paul Demyttenaere**  
président du  
Conseil d'Administration







## **Cera goes Latino**

**En 2018 Cera a mis le feu à l'été avec ses Latino Days (à Stekene, en Flandre orientale), entièrement consacrés à la musique et aux danses espagnoles, latino-américaines et des caraïbes. Après s'être enivrés de zumba, de salsa, de tango et de flamenco, nos sociétaires se sont régalés des spécialités espagnoles concoctées par Felix Alen.**

# Rapport du gérant statutaire à l'Assemblée Générale

## Notre mission

### **Cera. S'investir dans le bien-être et la prospérité**

Avec nos quelque 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

- Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.
- Nous réalisons un impact positif dans la société
- Nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen – forment depuis plus de 125 ans les bases de la coopérative Cera.

### **Cera. Profondément enracinée, largement ramifiée.**





## Nos sociétaires

La coopérative Cera a été fondée selon les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888). L'hiver 1846-1847 avait semé une profonde misère dans la région dont F.W. Raiffeisen était le maire. Comprenant que la charité n'était pas une solution, Raiffeisen décida de lutter autrement contre la pauvreté et la misère. Il opta pour une démarche résolument novatrice : l'entraide. Il s'agissait d'aider les paysans en situation de précarité à sortir de leur dénuement en appliquant un système de solidarité basé sur une structure coopérative. La première coopérative Raiffeisen vit le jour à Rillaar, en Brabant flamand, en 1892; c'est elle qui plus tard donnera naissance à la Banque CERA. En juin 1998, la fusion entre la Banque CERA, la Kredietbank et ABB Assurances débouchera sur la création de KBC Groupe.

Cela fait bien longtemps que Cera n'est plus une banque. Elle rassemble les parts des anciens sociétaires de la Banque CERA et celles des nouveaux sociétaires, tout en incarnant les valeurs coopératives de manière résolument moderne et tournée vers l'avenir. Cera émet régulièrement des parts E, qui lui permettent de rajeunir, d'élargir et d'activer sa base. Avec près de 400.000 sociétaires, Cera est la plus grande coopérative de Belgique. En fédérant ressources humaines, moyens et organisations, en unissant les forces, en prenant des initiatives et en menant à bien des projets, Cera poursuit un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité.



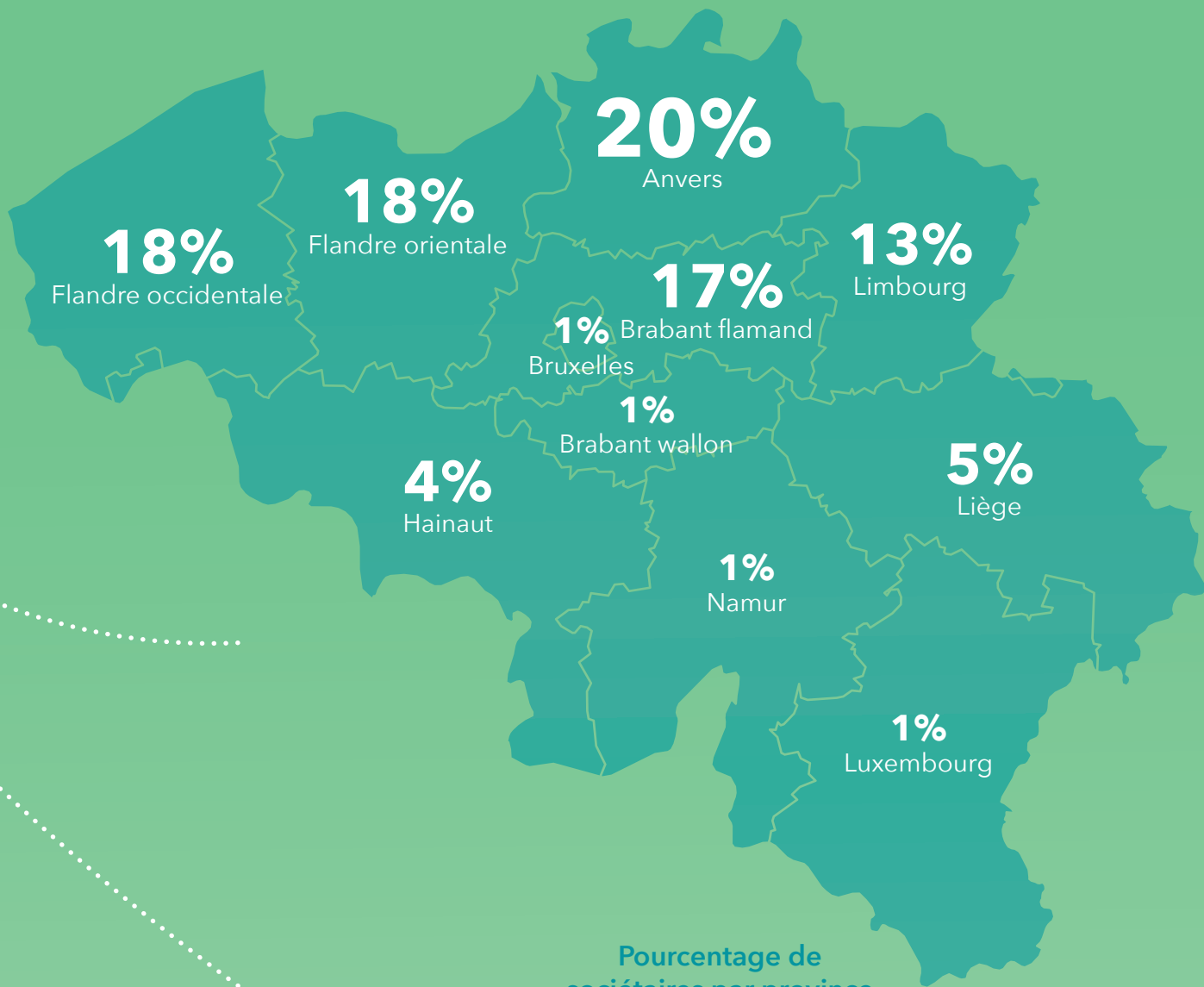
# Nos sociétaires au 31.12.2018

# 379.353 SOCIÉTAIRES



♀  
48%  
femmes

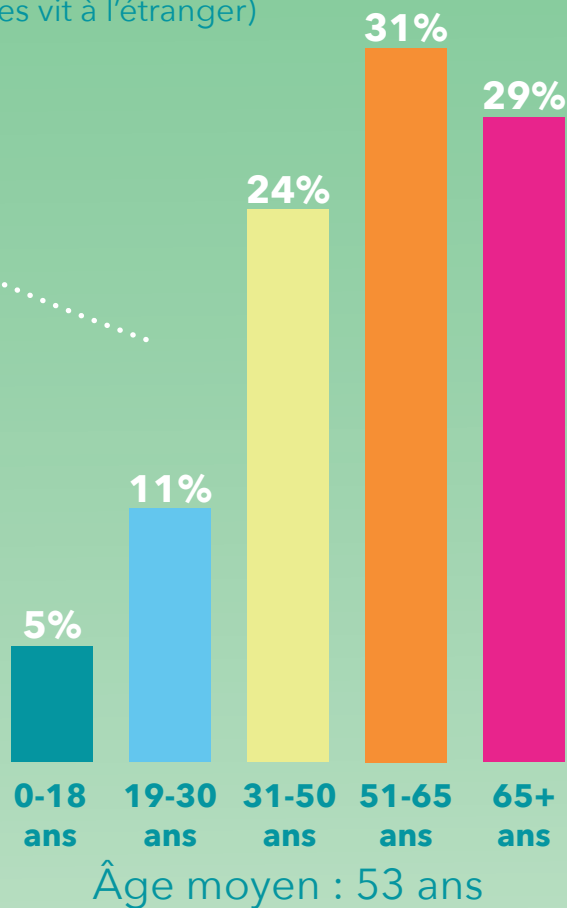
♂  
52%  
hommes



Pourcentage de  
sociétaires par province  
(1% des sociétaires vit à l'étranger)



**255.428**  
Familles



## Notre participation

La structure par paliers permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce aux divers niveaux de l'organisation.

### Conseils Consultatifs Régionaux

Les quelque 400.000 sociétaires sont représentés par environ 900 membres, qui siègent au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) : six à neuf Conseils par province flamande (néerlandophones), un Conseil pour Bruxelles (bilingue), un Conseil pour l'Est de la Belgique (germanophone) et sept Conseils pour la Wallonie (francophones).

Ces conseils sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Les Conseils Consultatifs Régionaux se réunissent quatre fois par an, dont trois réunions formelles sous la conduite du conseiller régional, et une réunion informelle. Outre les activités de Cera, on y traite surtout des projets sociétaux régionaux. Chaque CCR dispose d'un budget destiné à soutenir financièrement ces projets. La plupart des CCR organisent une de leurs trois assemblées formelles dans les locaux d'une organisation qu'ils soutiennent.

Par ailleurs, nombre de membres des CCR prennent part à l'Assemblée Générale, à des formations et à diverses activités organisées dans le cadre des avantages sociétaires et du fonctionnement sociétal de Cera. Ils parrainent également des projets soutenus à l'échelle régionale.

En 2018, les Conseils Consultatifs Régionaux ont organisé douze Rencontres Sociétaires Cera, auxquelles ont assisté plus de 3220 personnes. Cette formule avait été initiée en 2015 pour renforcer la participation et le sociétariat. Cera estime en effet important d'être proche de ses sociétaires.

Les Rencontres Sociétaires Cera sont des événements locaux dont l'objectif est de faire découvrir aux sociétaires, sur un mode informel, l'action régionale de Cera. Les participants y reçoivent des informations consacrées aux différentes facettes de Cera et ont l'opportunité de rencontrer d'autres sociétaires, ainsi que les membres de leur Conseil Consultatif Régional.

### Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques d'un Conseil ou qui ont une incidence sur une partie importante de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont traitées par la Réunion Des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux (RDB). Ce fonctionnement remplace les budgets additionnels alloués aux zones urbaines dans les autres régions. La RDB a lieu trois fois par an; elle est composée du président et du vice-président de chacun des CCR wallons ainsi que de deux membres du CCR de Bruxelles, dont l'un en est le président ou le vice-président.

## Conseil Consultatif National

Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN) par quatre membres – son président, son vice-président et deux membres délégués (180 membres au total) –, auxquels se joignent lors du CCN plusieurs membres des organes de gestion.

Ces réunions sont pour les membres du CCN une opportunité de rencontrer le Conseil d'Administration et la direction. En 2018, le Conseil Consultatif National s'est réuni le 25 mai et le 30 novembre; 310 personnes au total ont assisté à ces rencontres.

Par souci d'exhaustivité, nous précisons que le Conseil Consultatif National et les Conseils Consultatifs Régionaux délèguent au Conseil d'Administration 14 administrateurs non exécutifs (voir aussi 'Notre structure de fonctionnement').

## Cera Cooperative Academy

La Cera Cooperative Academy propose aux sociétaires un large éventail d'activités d'apprentissage et de formation axées sur différents thèmes sociétaux. Ces activités peuvent revêtir diverses formes : conférence donnée par un expert, témoignage livré par un spécialiste, atelier interactif ou autre séance d'immersion. L'objectif premier est toujours d'en apprendre davantage sur le thème examiné.

La Cera Cooperative Academy organise également des activités qui s'adressent tout particulièrement à la 'Cera Next Generation', c'est-à-dire aux jeunes sociétaires (âgés de moins de 35 ans).

## Cera Next Generation

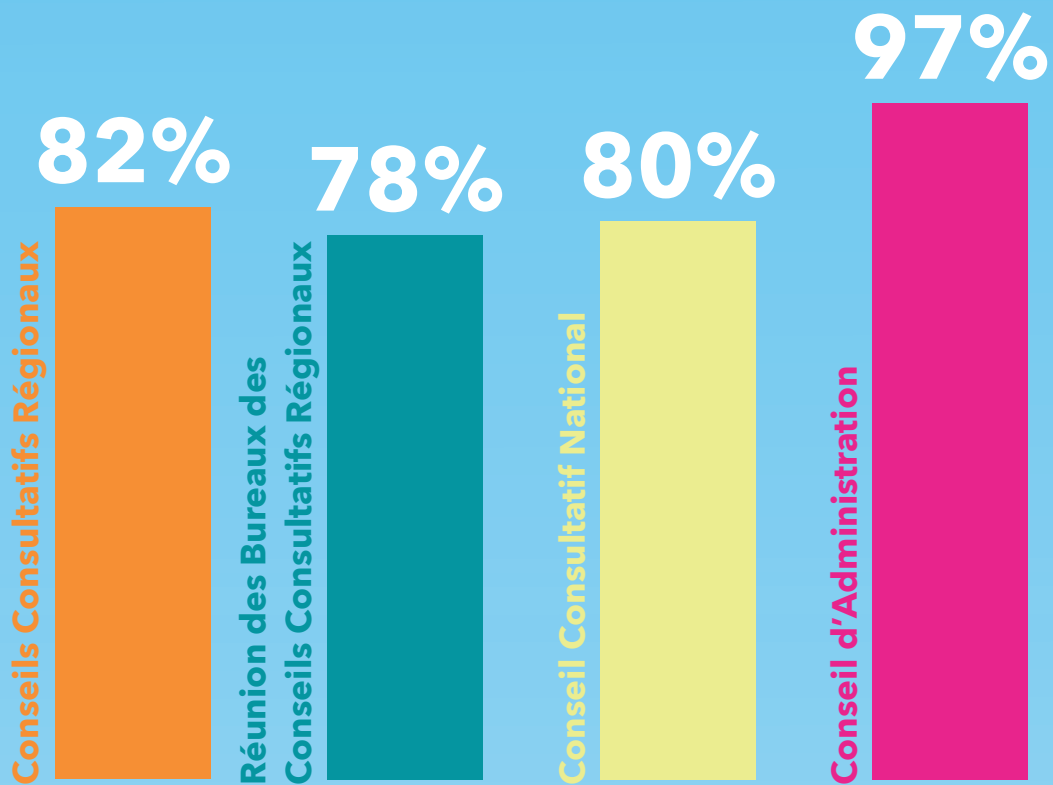
Depuis la mi-2015, des rencontres sont organisées spécialement pour nos jeunes sociétaires, sous le dénominateur Cera Next Generation. Dans ce contexte, Cera axe son fonctionnement tant sur l'offre que sur la demande. Nous offrons ainsi aux jeunes sociétaires de notre coopérative l'opportunité de faire connaissance et de réfléchir ensemble à l'innovation sociétale.

En 2018, 72 jeunes sociétaires (âgés entre 25 et 35 ans) ont participé à trois activités de la Cera Next Generation, organisées à Leuven et à Roeselare.



# La participation dans notre coopé

## Pourcentage des membres présents aux réunions



Nombres de personnes  
présentes à l'Assemblée  
Générale

**1636**

sociétaires

Nombres de personnes  
présentes aux 3 réunions  
de Next Generation

**72**



# ...rative en 2018

Nombre  
de sociétaires

**14**



**29%**  
femmes  
**71%**  
hommes



**25%**  
femmes  
**75%**  
hommes



**19%**  
femmes  
**81%**  
hommes



**379.353**

sociétaires de Cera

# Notre contribution sociétale

## Domaines et thèmes

Cera concrétise son engagement «S'investir dans le bien-être et la prospérité» en œuvrant, de manière coopérative, en faveur d'un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués. Les projets soutenus relèvent de divers domaines et thèmes en phase avec les principaux besoins de la société contemporaine.

### Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

- Lutte contre la pauvreté en milieu rural
- Accès des enfants et des jeunes vulnérables aux droits fondamentaux
- Formation et sensibilisation à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion sociale

### Entrepreneuriat coopératif

- Anticiper des nouveaux besoins sociétaux
- Informer, sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat coopératif
- Impliquer les sociétaires

### Art et culture

- Art et culture dans une société en évolution
- Soutien au secteur des arts et de la culture
- La collection d'art de Cera

### Agriculture et horticulture

- Innovation dans l'agriculture et l'horticulture
- Entrepreneuriat coopératif en agriculture et horticulture

### Services et soins à la collectivité

- La représentation collective des soins de santé mentale
- L'inclusion des personnes handicapées
- Ensemble pour et avec les personnes âgées vulnérables
- Ensemble avec des jeunes en situation éducative problématique

### Initiatives locales pour l'enseignement et la jeunesse

### BRS : coopérer en microfinance et micro-assurance avec le Sud



## Contribution sociétale régionale

La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. Une structure participative par paliers donne aux sociétaires un droit de regard sur les activités de la coopérative. Les sociétaires de Cera siégeant dans un Conseil Consultatif Régional décident du soutien financier accordé aux projets retenus. Cera génère ainsi, depuis la base, un impact sociétal au niveau local et suprarégional.



# Projets sociétaux et suprarégionaux en 2018

---

**45 Conseils Consultatifs Régionaux**  
851 membres

**520**

projets approuvés

CCR - montant total alloué

**1.098.346 €**

En moyenne par projet

**2112 €**

---

**Réunion des Bureaux des  
Conseils Consultatifs Régionaux**

**18**

projets approuvés

RDB - montant total alloué

**128.077 €**

En moyenne par projet

**7115 €**

# Répartition en pourcentages par domaine



- 34,1%**  
Initiatives locales pour l'enseignement et la jeunesse
- 28,5%**  
Services et soins à la collectivité
- 23,3%**  
Art et culture
- 9,8%**  
Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- 4,2%**  
Agriculture et horticulture

- 33,3%**  
Services et soins à la collectivité
- 27,8%**  
Initiatives locales pour l'enseignement et la jeunesse
- 16,7%**  
Art et culture
- 11,1%**  
Agriculture et horticulture
- 5,6%**  
Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- 5,6%**  
Entrepreneuriat coopératif



## Contribution sociétale nationale

À l'échelle nationale, Cera exerce un impact sur la société au travers de ses projets sociétaux nationaux, de la prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif et du partenariat conclu avec *l'Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland*, le Centre d'innovation pour le développement agricole et rural.

### Projets sociétaux

Cera dispose d'une équipe de coordinateurs de programmes en charge de l'exploration, de la conception et de la mise en œuvre des projets nationaux, qui agit en étroites concertation et collaboration avec des chercheurs, des organisations de la société civile, des acteurs du terrain, des fondations et des pouvoirs publics. Outre son soutien financier, Cera apporte son expertise, en vue de renforcer projets et organisations. La coopérative attache une importance considérable à l'élargissement de l'assise et au caractère durable de ses projets et initiatives. Elle tient à cet égard scrupuleusement compte de son vaste réseau d'organisations partenaires. En marge des initiateurs des projets et des partenaires impliqués au plan opérationnel, Cera fait intervenir un réseau beaucoup plus étendu encore de parties prenantes. Celles-ci se réunissent au sein de groupes de réflexion pour lancer de nouvelles idées, ou jouent un rôle clé dans la diffusion au sens large des résultats des projets.

### Prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

Cera, qui croit fermement en l'entrepreneuriat coopératif, veut contribuer à en faire connaître le modèle, tout en soutenant et en encadrant les personnes et organisations en phase d'orientation, de démarrage ou de croissance/développement de coopératives. Cera encourage la recherche et l'échange de connaissances et explore les défis sociétaux contemporains afin d'y trouver de nouvelles applications pour l'entrepreneuriat coopératif. La prestation de services de Cera dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif consiste notamment à orienter les projets coopératifs dans leur phase initiale, à former les administrateurs de coopératives et à organiser des journées d'étude thématiques. Cera propose en outre des conseils et des services de consultance à l'intention des nouvelles initiatives et des coopératives en pleine expansion.

### Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland (Centre d'innovation pour le développement agricole et rural)

Cera investit dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et en horticulture par le biais de *l'Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland* (Centre d'innovation pour le développement agricole et rural), une initiative du Boerenbond, des Landelijke Gilde et de KBC. L'Innovatiesteunpunt informe, sensibilise et conseille les entreprises flamandes du secteur agricole et horticole qui veulent jouer la carte de l'innovation. Il est de plus en plus sollicité en tant que partenaire dans des projets européens de recherche scientifique. Il faut voir là la preuve qu'il s'est forgé à l'échelle européenne une excellente réputation de médiateur entre la recherche d'une part et les agriculteurs et horticulteurs d'autre part.

### Sélection de projets clés

#### Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

**Pauvrophobie** : l'encyclopédie des idées reçues est un véritable bestseller, dans lequel une série d'experts tordent le cou à 85 idées reçues sur la pauvreté. Elle a vu le jour grâce au soutien du FORUM - Bruxelles contre les inégalités. Cette matière a fait l'objet d'un colloque-débat organisé le 12 octobre ainsi que d'une websérie largement partagée.

**La Belgian Homeless Cup** est une compétition de football à la fois sociale et sportive, qui œuvre à la réintégration des personnes sans-abri ou sans domicile fixe. Chaque équipe est le résultat d'une collaboration entre un club de football (semi-) professionnel et des organisations sociales. Un millier d'entraînements ont à nouveau été organisés en 2018. Sa première campagne médiatique nationale a démarré le 17 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté.



## Entrepreneuriat coopératif

Les 150 participants au **Cera Coop Event** qui s'est tenu le 17 avril ont attribué une note positive à l'événement et à ses 12 ateliers, qui ont évoqué les défis auxquels sont confrontées les entreprises coopératives au cours de leur vie.

Un postgraduat et un cours de bachelier en '**Entrepreneuriat coopératif**' ont été initiés à la KU Leuven grâce aux efforts déployés par le Kenniscentrum Coöperatief Ondernemen (Centre de compétence en Entrepreneuriat Coopératif), un partenariat rassemblant la KU Leuven, Cera et le Boerenbond.

## Art et culture

**Public à l'œuvre** est un projet participatif qui invite les citoyens à cocréer un projet avec et dans un musée par le biais d'expositions, d'animations ou d'autres applications. En 2018, Arts & Publics et Mooss ont pu, avec le soutien de Cera, convaincre sept musées de Wallonie et de Bruxelles de rejoindre d'ici à 2022 leur ambitieux projet.

Le 19 septembre, **Het Lezerscollectief** (collectif de lecteurs) et Cera ont organisé dans le cadre du projet 'Samen lezen troef', une journée d'étude couronnée de succès. Non moins de 98 participants ont pu expérimenter par eux-mêmes la puissance de la lecture collective et ont reçu, en exclusivité, le livre 'Lees je mee(r)?', un recueil de récits forts destiné aux jeunes.

## Agriculture et horticulture

**L'accueil social à la ferme** apporte du mieux-être aux personnes fragilisées. En automne 2018, la plateforme d'appui d'Accueil champêtre Wallonie a formé 12 agriculteurs à cette discipline.

Cera a rassemblé des présidents et des directions générales de **coopératives agricoles belges** pour échanger sur leur approche de la question de la diversité des membres. Plusieurs idées issues de quatre témoignages ont été discutées avec le public.

## Services et soins à la collectivité

En cours depuis le 8 mai 2018, le projet **De Genereuzen** (les généreux) est axé sur l'inclusion, d'ici à 2030, des personnes touchées par un handicap. De Genereuzen invite des personnes qui ont une déficience et d'autres, qui n'en ont pas, à faire un bout de chemin ensemble. En 2018, il a permis à 150 personnes de se rendre ensemble à des festivals pour vivre un bon moment.

Lancé en 2018, le projet '**Ik zal je altijd horen**' (Je t'entendrai toujours) tente de faire découvrir les effets bénéfiques du chant aux personnes atteintes de démence soignées à domicile et à leurs aidants-proches. Les quatre projets sélectionnés bénéficient d'un encadrement individuel et de séances d'intervention. 'Ik zal je altijd horen' est une initiative de Koor & Stem, de l'Expertisecentrum Dementie Vlaanderen, de WZC Den Olm, de VSPW Mol et de Cera, avec le soutien du gouvernement flamand.

## Projets transversaux

Plusieurs parties prenantes issues du monde scolaire, extrascolaire, associatif et institutionnel ont co-rédigé le plaidoyer inspirant et outil pratique intitulé **Recrée ta cour**. Cette publication a pour but de transformer et de diversifier les cours de récréation de l'enseignement fondamental, sur les plans tant de l'aménagement que de l'utilisation.

Avec plus de 150 professionnels bénévoles dans toute la Belgique, qui disposent d'une riche expérience du monde de l'entreprise, **ToolBox** aide chaque année quelque 80 associations à optimiser leur management sur les plans de l'organisation et de la gestion et à affuter leur mission, leur vision et leur stratégie. Pour promouvoir activement son expertise auprès des partenaires du projet, Cera soutient aussi Toolbox dans les domaines de l'accompagnement et du développement de son réseau de bénévoles.



# Contribution sociale nationale en 2018

## Services pour l'entrepreneuriat coopératif



nombre de coopératives accompagnées et conseillées par Cera

43 prestations et formations  
1200 participants



taux de satisfactions des services et conseils

## Centre d'innovation pour le développement agricole et rural

840

conseils d'innovation individuels

313

nombre de formations pratiques dispensées par le centre d'innovation



7950 agriculteurs  
3210 résidents ruraux



adeptes Twitter

34.153

visiteurs uniques sur le website



# Projets nationaux

# 98

nombre de projets nationaux en cours

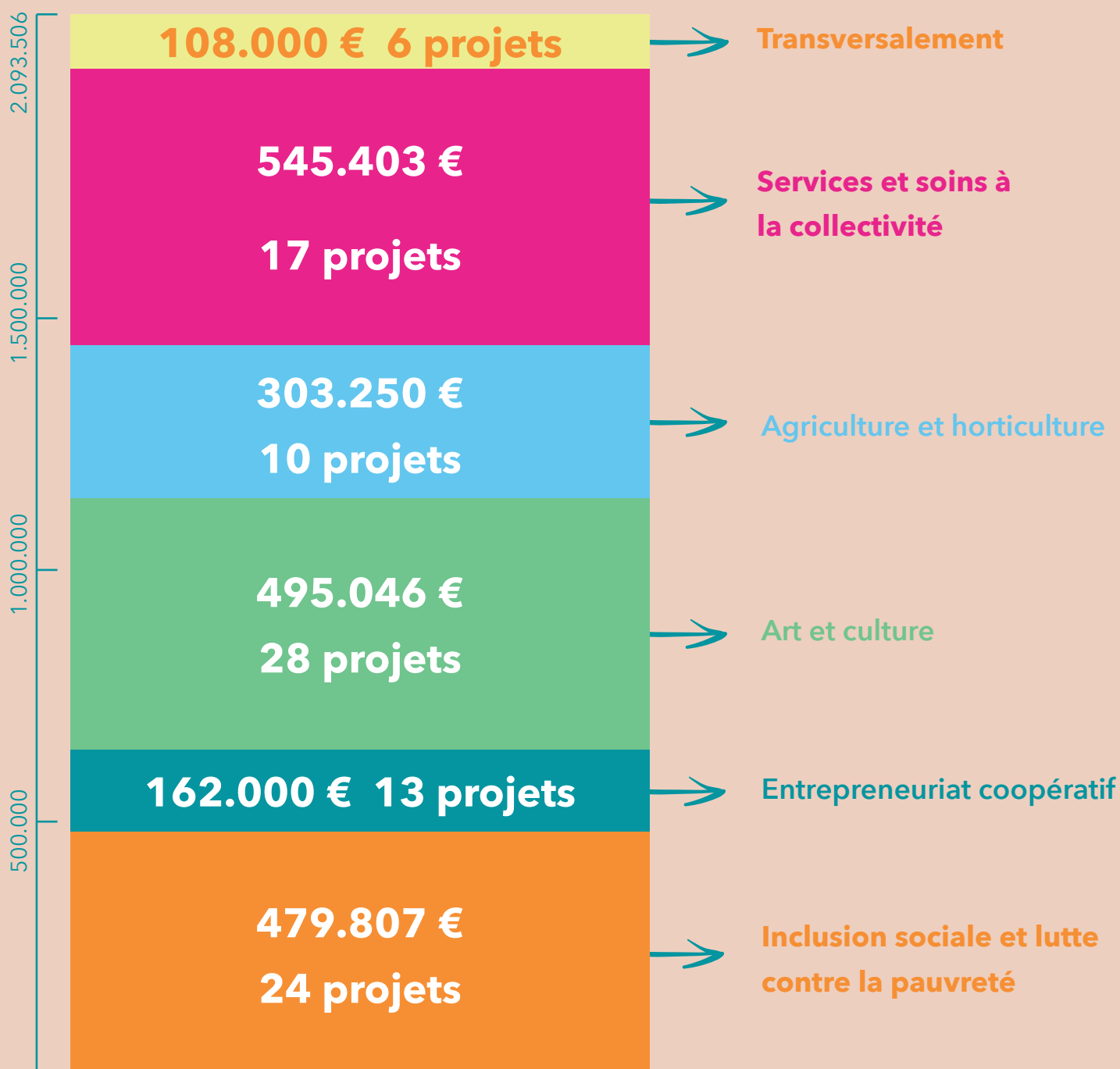
# 93

nombre de partenaires des projets



# 2.093.506 €

budget des projets nationaux



Budget alloué aux projets nationaux par domaine

## Contribution sociétale internationale

À l'échelle internationale, Cera se concentre, dans le cadre de son partenariat avec BRS, sur le thème « coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud ». Cera mise par ailleurs résolument sur le renforcement de l'entrepreneuriat coopératif dans les pays du Sud.

### BRS asbl

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des populations démunies dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives).

BRS offre aux pauvres actifs économiquement l'opportunité de sortir de la misère et de prendre leur sort en mains. BRS n'accorde pas elle-même de crédits, mais soutient, en Afrique et en Amérique latine, des institutions de microfinance qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la coopération, de la solidarité et du respect de l'individu.

Chez nous, BRS souhaite informer et sensibiliser la population belge sur la microfinance et la microassurance, et leur faire prendre conscience de la valeur ajoutée de cette forme de collaboration internationale.

Un des principaux atouts de BRS est sa consultance spécialisée, pour laquelle elle peut compter sur l'engagement de nombreux spécialistes bénévoles. Les experts de l'Institut BRS sont d'anciens banquiers et assureurs, expérimentés s'il en est, qui, retraités, encadrent les partenaires de BRS. Enfin, des membres du personnel de KBC s'engagent eux aussi activement, et bénévolement, dans le cadre de « KBC4BRS ». En savoir plus : [www.brs.coop](http://www.brs.coop).

### BRS Microfinance Coop

BRS ASBL, Cera et KBC mettent leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la microassurance. Toute personne intéressée peut acquérir jusqu'à 10 parts coopératives de BRS Microfinance Coop, au prix unitaire de 500 euros. BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses sociétaires. À cet effet, elle analyse dans les moindres détails la politique coopérative, la position financière et les qualités sociétales des organisations dans lesquelles elle investit.

BRS Microfinance Coop investit les capitaux ainsi levés dans des organismes de microfinance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, lesquels accordent à leur tour des micro-crédits à des entrepreneurs et des agriculteurs locaux, ou à des coopératives dont ces personnes sont membres.

En constituant un portefeuille varié composé principalement de crédits, BRS Microfinance Coop s'efforce d'améliorer son profil de risque. BRS Microfinance Coop peut également accorder des investissements indirects, en investissant dans des fonds de microfinance, les 'microinvestment vehicles' (MIV).

## Services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

Dans les pays émergents, il est fréquent que des cultivateurs et des microentrepreneurs s'unissent pour former des coopératives, qui traiteront et commercialiseront leurs produits ou leur assureront d'autres prestations de services spécifiques. Pour pouvoir poursuivre leur développement, notamment aux niveaux de l'organisation administrative et des relations avec leurs membres, ces coopératives ont besoin d'être encadrées. Le secteur coopératif belge et européen a un rôle à jouer dans ce contexte. Cera y est évidemment active; elle fait d'ailleurs partie de la Cooperative Development Platform de Cooperatives Europe depuis plusieurs années déjà. Cera a commencé en 2017 à proposer des services spécifiques aux organisations qui chapeautent et soutiennent les coopératives des pays du Sud, en mettant l'accent sur la bonne gouvernance. L'initiative s'est poursuivie en 2018.



# Contribution sociétale internationale en 2018

## BRS ASBL

842

jours de formation et consultance via BRS

190

jours de formation et consultance via Microfact

171.3339 €

montant alloué en consultance

208.616 €

montant accordé aux projets internationaux

12

projets internationaux

10

pays

# BRS MICROFINANCE COOP



# 1375

sociétaires particuliers

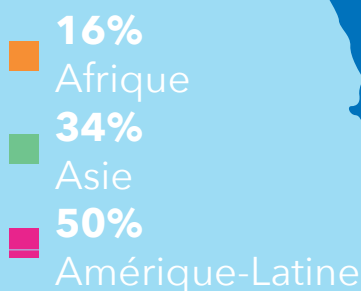
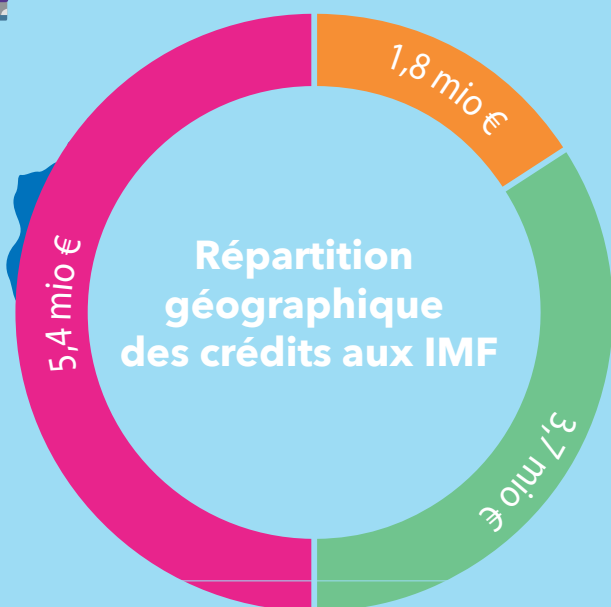
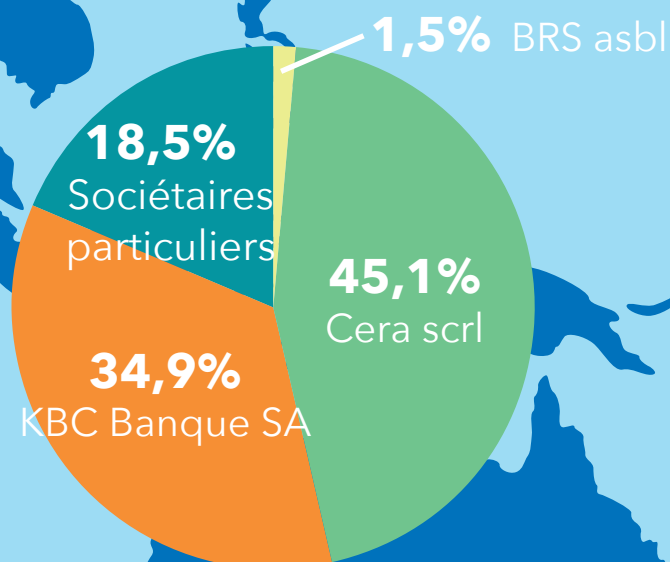
## 3.964.500 €

montant des souscriptions  
des particuliers

## 21.464.500 €

capital de BRS Microfinance  
Coop au 31.12.2018

Part dans le capital de  
BRS Microfinance Coop au 31.12.2018



## Cera et le développement durable

Compte tenu de son identité coopérative, Cera met résolument l'accent sur la dimension sociale, économique et écologique du développement durable, de même que sur la bonne gouvernance. Le développement durable est le fil rouge qui relie entre eux tous les domaines sociétaux auxquels s'intéresse Cera, dont il est également un thème transversal pour l'intégralité de son fonctionnement. En 2017 Cera a établi les lignes directrices des prochaines années, en vue d'ancrer le développement durable dans le fonctionnement de Cera. Un groupe de travail interne baptisé 'Développement durable', qui réunit des délégués de tous les services, transpose ces orientations en actions concrètes et supervise tous les aspects du fonctionnement.

### Rapport de durabilité

Cera entend accorder à l'avenir une attention spécifique à l'édition de rapports consacrés au développement durable. D'une part, pour tenir ses parties prenantes au courant de ses efforts dans ce domaine, d'autre part, pour permettre à la coopérative de s'autoévaluer, de savoir exactement où elle en est et d'identifier les défis qui l'attendent ainsi que ses propres ambitions.

Le groupe de travail 'Développement durable' dresse l'inventaire des processus et des initiatives et identifie les thèmes sur lesquels l'accent sera mis au cours des années qui viennent. Il supervise les processus de durabilité et les rationalise, selon les angles d'attaque suivants :

- prospérité économique
- inclusion et cohésion sociales
- milieu de vie durable
- bonne gouvernance

Pour pouvoir éditer le rapport de durabilité, il est important de mieux appréhender notre impact en tant que coopérative.

### Modèle d'entrepreneuriat coopératif

Le modèle d'entrepreneuriat coopératif mérite une attention toute particulière. Les coopératives ont en effet un rôle spécifique à jouer dans le cadre du développement durable. Son organisation spécifique et ses diverses caractéristiques font de la coopérative un levier intéressant pour entreprendre de manière durable. Étant l'une des plus grandes coopératives belges, Cera encourage d'autres coopératives à mettre en valeur leur contribution en faveur de l'entrepreneuriat durable. Il est essentiel que les coopératives qui souhaitent se profiler comme des championnes du développement durable se voient offrir les outils nécessaires pour ce faire.



## Nos avantages aux sociétaires

Les avantages sociétaires de Cera consistent en des réductions sur des biens, services et événements touchant à la vie de nos sociétaires. En tenant compte des différents groupes-cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de sociétaires et réduire leurs dépenses ménagères.

Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. En collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services, Cera obtient d'importantes réductions.

Seuls les sociétaires de Cera détenant des parts Cera pour un montant minimum de 600 euros peuvent profiter des avantages sociétaires.

Cera propose également à ses sociétaires des avantages de longue durée à la fois en ligne et par l'intermédiaire du magazine CeraSelect sous la forme de réductions, sur plusieurs années, sur des produits et services, afin d'alléger ainsi le budget du sociétaire et d'augmenter son pouvoir d'achat. Outre Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel. Cera se charge par ailleurs du concept de l'offre, de la réalisation du magazine CeraSelect et du suivi.

La sélection des avantages sociétaires tient compte, entre autres, des facteurs suivants : création d'un esprit de groupe, aspects liés à la santé, la durabilité et l'environnement, la qualité, la nature coopérative, la diversité.

Cera a collaboré dans ce cadre en 2018 avec des coopératives vinicoles et avec des coopératives telles que Prik & Tik et Opticoop.

Cera collabore par ailleurs avec des organisations qui poursuivent un objectif social. En regroupant ces forces, Cera jette de nombreux ponts avec des thèmes sociétaux et crée des effets de levier profitables à tous.

L'excellente réputation que Cera a bâtie avec ces avantages ne peut en outre qu'encourager d'autres personnes encore à rejoindre les rangs des sociétaires.



# Nos avantages sociétaires en 2018

1

43.505

participants à la tombola BRS

2

23.342

bouteilles d'huile d'olive achetées chez AVEVE



carte

6491

sapins de Noël ont été commandés



7

8001

lecteurs ont souscrit un abonnement d'essai de 'Goed Gevoel'

12.234

sociétaires ont acheté le 'Gouden Bierenpakket'

6

8



298.031

nombre de sociétaires pouvant bénéficier des avantages sociétaires

107.088

nombre de sociétaires ayant participé aux avantages sociétaires



93,1%

neerlandophone

6,3%

francophones

0,6%

germanophones

3

24.130

cadeaux ont été commandées  
chez Collishop

4

13.335  
sociétaires ont acheté  
du vin chez AVEVE



5

12.804

visiteurs à  
Plopsaland De Panne



7019

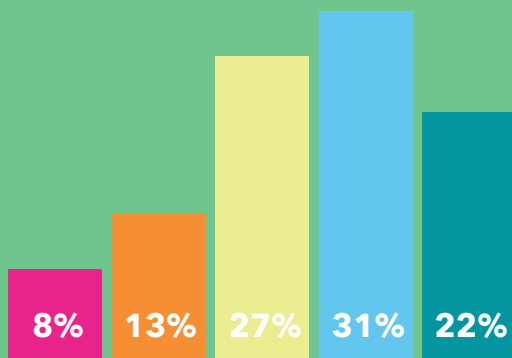
sociétaires ont profité de  
leur avantage chez TORFS

5685

sociétaires ont pris part à  
la balade GoodWalk à Gent

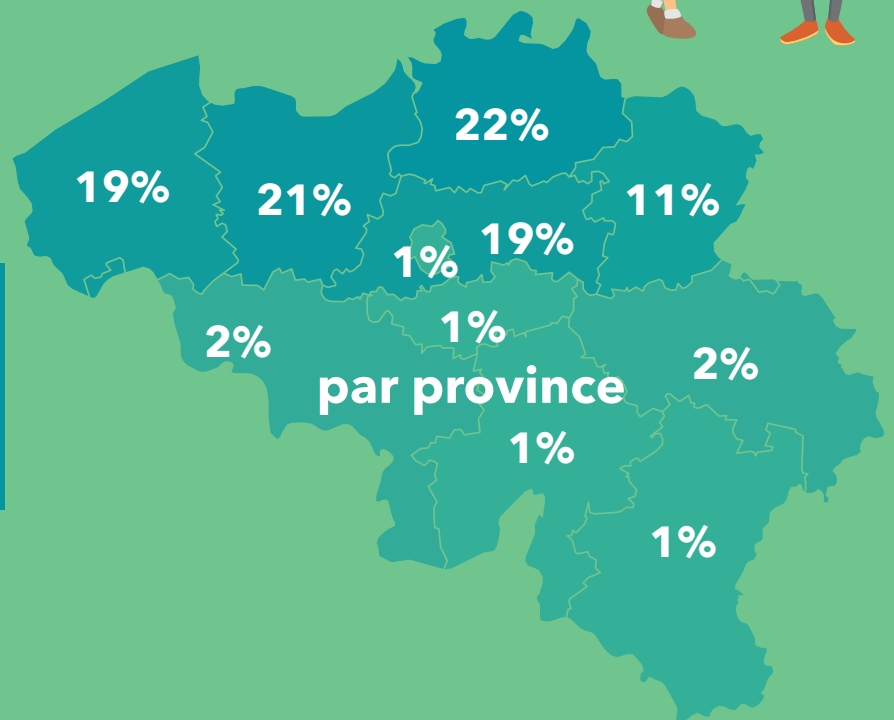
9

10



0-18 ans 19-30 ans 31-50 ans 51-60 ans +65 ans

par tranche d'âge



par province

## Développement de KBC Groupe

### Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

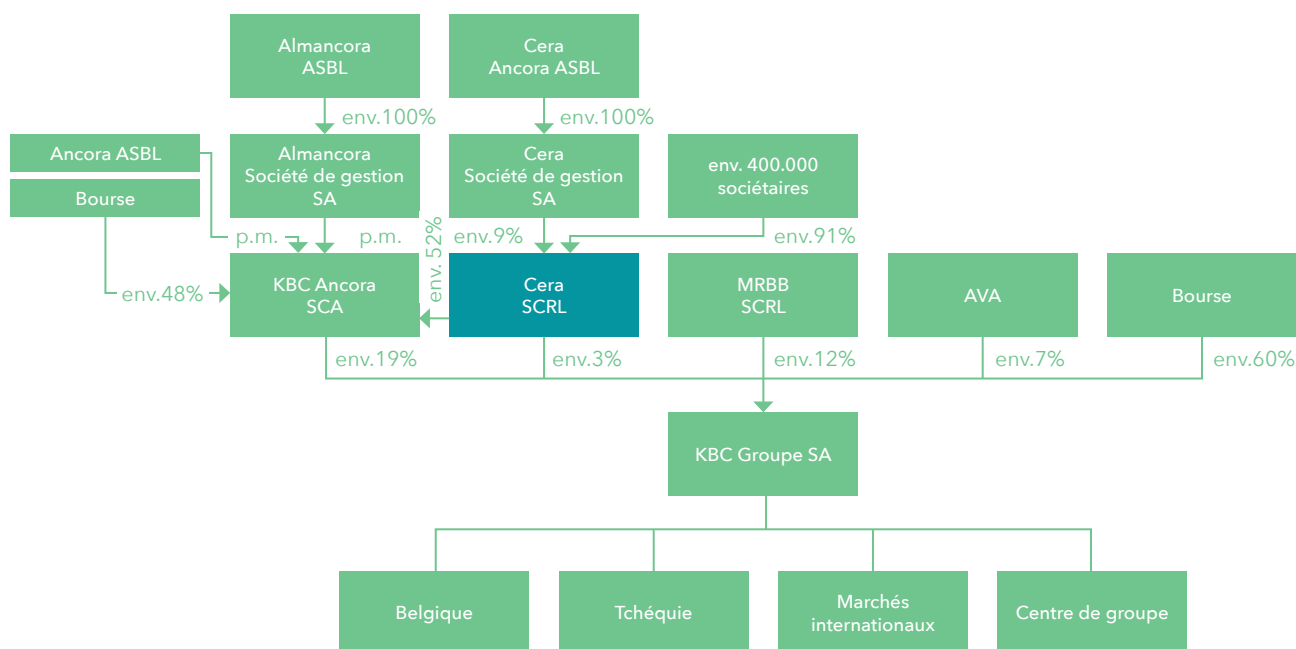
Le patrimoine financier de Cera se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe et dans KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions KBC Groupe ; il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

L'évolution du groupe KBC est par conséquent extrêmement importante pour Cera et l'ensemble de ses sociétaires. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes de gestion des sociétés du groupe. C'est pourquoi Cera participe de très près à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, sans jamais perdre de vue ses valeurs coopératives.

Cet engagement actif se traduit à travers la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les «Autres Actionnaires Stables» (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionnariat du groupe. Les parties de la convention d'actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 02.05.2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition.

Fin 2014, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Ils ont apporté toutes leurs actions à la convention. Au 31 décembre 2018, leur participation totale dans KBC Groupe s'établissait à 40,09%. Cera et KBC Ancora sont considérées, pour l'application de la convention, comme une seule et même partie; ensemble, elles ont apporté 21,30% des actions KBC Groupe.

Au 31 décembre 2018, la position du groupe Cera au sein du groupe KBC se présentait de la manière suivante (pourcentages arrondis) :



Sur la base des chiffres publiés fin décembre 2018

## Participations

Cera détient une participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora, laquelle détient également une participation importante dans KBC Groupe. Cera et KBC Ancora jouent toutes deux un rôle clé dans la stabilité de l'actionnariat de KBC Groupe.

### Participation de Cera dans KBC Groupe

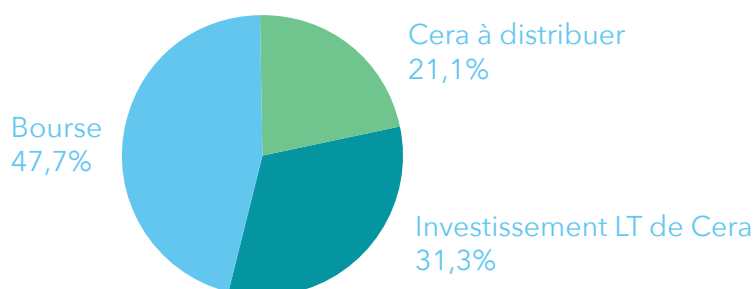
La participation de Cera dans KBC Groupe est restée inchangée. Fin 2018, Cera détenait 11.127.166 actions KBC Groupe, soit 2,67% du capital du groupe.

### Participation de Cera dans KBC Ancora

Fin 2018, la participation de Cera dans KBC Ancora s'établissait à 52,33%.

Dans le courant de l'année 2018, Cera a attribué 793.445 actions KBC Ancora (1,01%) au titre de parts de retrait en nature aux sociétaires détenteurs de parts D sortants. Par ailleurs, Cera n'a ni acheté ni vendu d'actions KBC Ancora dans le cadre de la gestion de son portefeuille.

La participation de Cera dans KBC Ancora se compose, d'une part, d'actions qui devront être attribuées à terme - en tant que parts de retrait - aux sociétaires détenteurs de parts D sortants (21,07%) et, d'autre part, d'une participation de 31,26% qui a valeur d'investissement à long terme.

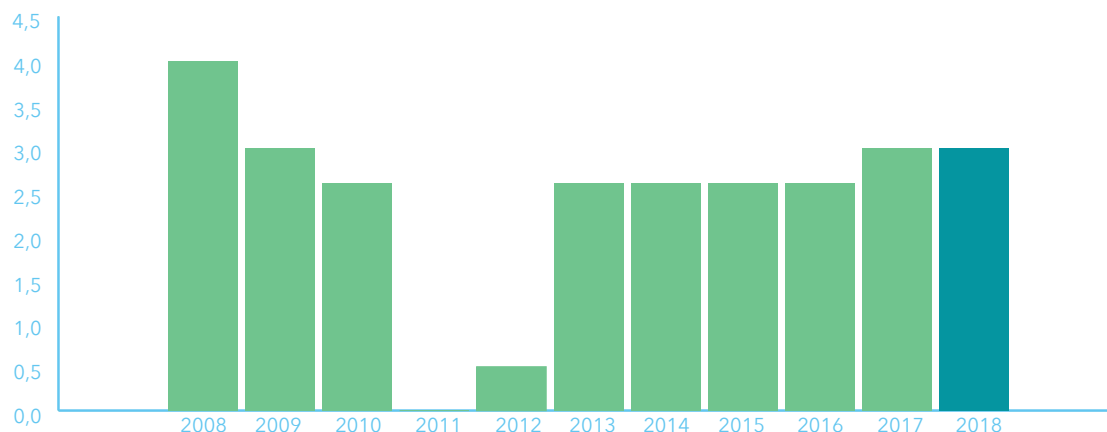


Participation de Cera dans KBC Ancora au 31 décembre 2018

## Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration du gérant statutaire fait une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera, qui se prononce sur la proposition de validation des comptes annuels de l'exercice écoulé, y compris la proposition d'affectation du résultat.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 8 juin 2019 de distribuer un dividende de **3%** au titre de l'exercice 2018.



Évolution du dividende coopératif







## **BURn Leuven**

**Installé dans les locaux de la maison de la jeunesse  
Vleugel F Leuven, BURn Leuven (abréviation des  
termes Breakdance, Urban et Rap à Louvain) aide  
les jeunes passionnés par les arts urbains à affiner  
leurs talents. Chaque soir ou presque, BURn ouvre les  
portes de Vleugel F aux jeunes amateurs de rap, de  
breakdance, de hiphop, de chant, de beats producing  
ou de slam, qui peuvent s'y entraîner sous la conduite  
de coaches expérimentés, ou tout simplement admirer  
les performances de ceux qui s'y produisent.**

## Notre structure de fonctionnement

À la structure opérationnelle classique, qui comprend un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe de collaborateurs, Cera a ajouté une structure de participation par paliers. C'est ainsi que le Conseil d'Administration du gérant statutaire compte, outre les administrateurs délégués (minimum deux) et les administrateurs externes (minimum trois), des représentants des sociétaires (minimum six). Le Conseil d'Administration peut également accueillir un membre du Comité management. La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont détaillés ci-après.

## Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

### Composition

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, gérant statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A);
- d'administrateurs non exécutifs, représentants des sociétaires membres des organes de concertation actifs au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B);
- d'administrateurs non exécutifs externes (administrateurs C).

Le Conseil d'Administration peut être complété d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce, au nom du groupe Cera, un mandat d'administrateur au sein du groupe KBC ou dont la candidature en ce sens sera proposée (administrateur D).

En date du 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé de 21 membres : deux administrateurs A, 14 administrateurs B, quatre administrateurs C et un administrateur D.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière de Cera. Pour que soient défendus au mieux les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les deux mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, à l'instar de tous les sociétaires, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Leur nomination tient compte de la répartition géographique des mandats.

La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à la qualité de l'engagement dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, sur les plans aussi bien de la stratégie que du contrôle.

L'administrateur D est un membre du Comité management, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce, au nom du groupe Cera, un mandat d'administrateur au sein du groupe KBC ou dont la candidature en ce sens sera proposée.



Les administrateurs A, B, C et D sont les garants de la défense optimale des intérêts de la société et de toutes ses parties prenantes. Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité de nomination de Cera Société de gestion.

La durée du mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le reconduire trois fois pour une durée de quatre ans à chaque fois.

Le mandat des administrateurs délégués et de l'administrateur D peut être reconduit sans limite.

Le mandat d'administrateur B ou C prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 70e anniversaire de l'administrateur.

Le mandat d'administrateur A prend fin de plein droit au moment où l'administrateur atteint l'âge légal de la retraite.

Le mandat d'administrateur D prend fin lorsque l'administrateur ne fait plus partie du Comité management de Cera ou n'exerce plus de mandat d'administrateur au sein du groupe KBC.



**Le Conseil d'Administration de Cera société de gestion au 21 décembre 2018 (de g. à dr.) :**

*Dieter Scheiff, Koen Debackere, Louis Braun, Jos Peeters, Liesbeth Fransen, Luc Vandecatseye, Heidi Loos, Henri Vandermeulen, Paul Demyttenaere (président), Katelijn Callewaert, Franky Depickere, Johan Massy, Koen Kerremans, Liesbet Okkerse, Yvan Jonckheere, Jean-François Dister, Daniel Renard, Matthieu Vanhove, Walter Nonneman, Ivan T'Jampens, Guido Veys.*



Le tableau ci-après présente la composition du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et des comités créés en son sein, ainsi que le nombre de réunions auxquelles les administrateurs ont assisté.

Lors de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises, le Comité audit à six reprises, le Comité nominations à quatre reprises et le Comité rémunérations à deux reprises.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Administrateur D	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Louis Braun	2020		10			6		
Katelijjn Callewaert	2020	10						
Koen Debackere	2021			8		3		
Paul Demyttenaere, <i>président</i>	2019		10				4	2
Franky Depickere	2022	10						
Jean-François Dister, <i>vice-président</i>	2021		10				4	2
Liesbeth Fransen, <i>(depuis le 21.09.2018)</i>	2022		3					
Yvan Jonckheere	2020		10					
Koen Kerremans, <i>vice-président</i>	2020		10				4	2
Heidi Loos	2022			10		6		
Johan Massy	2020		10					
Leo Nijssen, <i>(jusqu'au 27.04.2018)</i>	2018		3					
Walter Nonneman	2019			10		6		
Liesbet Okkerse	2020		10					
Jos Peeters	2019		10					
Daniel Renard	2020		10					
Dieter Scheiff	2020		10					
Ivan T'Jampens	2022		9					
Luc Vandecatseye	2020		10					
Henri Vandermeulen	2020		10					
Matthieu Vanhove	2020				10			
Guido Veys	2021			9				

## Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, par les dispositions pertinentes du Code des sociétés et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. La Charte peut être consultée sur le site Internet de Cera : [www.cera.coop](http://www.cera.coop), sous la rubrique À propos de Cera / Publication & téléchargements / documents juridiques.

La quasi intégralité des membres ont assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration, que prépare le Bureau du Conseil d'Administration (le 'Bureau'), lequel était composé de la manière suivante au 31 décembre 2018 :

*Paul Demyttenaere (président)*

*Katelijjn Callewaert*

*Franky Depickere*

*Jean-François Dister*

*Koen Kerremans*

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects qui intéressent Cera soient traités de manière équitable.

Outre ses tâches classiques (établissement des comptes annuels, proposition d'affectation du résultat, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2018 les points suivants, entre autres :

- La stratégie du groupe Cera.
- La gestion des risques au sein du groupe Cera.
- La situation, la stratégie et l'évolution du groupe KBC.
- Le capital et le nombre de sociétaires.
- Le sociétariat sous tous ses aspects.
- La contribution sociétale.
- Le suivi des mandats d'administrateurs, en particulier la nomination d'un administrateur B et la reconduction dans leurs fonctions d'un administrateur A, de deux administrateurs B et d'un administrateur C, ainsi que la mise en œuvre de la procédure de nomination des représentants de Cera au sein du groupe KBC pour 2019.
- Évaluation des immobilisations financières.
- Proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2018.
- Décision d'autoriser les démissions volontaires en 2019, d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de les calculer au prorata s'il s'avère qu'elles entraînent la disparition de plus de 10% du capital souscrit ou de 10% du nombre de sociétaires.
- Proposition d'instaurer des entrées et sorties partielles avec des parts Cera et convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire de Cera pour le 9 juin 2018.
- Préparation des Assemblées Générales ordinaire et Extraordinaire de Cera en date du 9 juin 2018.
- Le Roadmap 2020.
- Préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période 2018-2019.
- Modification des règles d'évaluation des immobilisations matérielles et des règles d'évaluation des subsides en capital.
- Le Roadmap Digitalisation et budget informatique pluriannuel.
- Évaluation annuelle de la convention d'actionnaires.
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora.

Le Bureau n'est pas exclusivement chargé de l'établissement de l'ordre du jour. Certaines des présentations au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les faire amender ou demander d'en approfondir certains aspects.



## Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités évoluent au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations. Ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions et se voient déléguer des compétences par le Conseil.

### Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa tâche de contrôle au sens le plus large du terme. Il est notamment chargé du contrôle interne de la position financière, des résultats, du traitement comptable et des mécanismes de contrôle en vue de l'édition de rapports à l'attention du Conseil d'Administration. Le fonctionnement du Comité audit s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Au 31 décembre 2018, le Comité audit était composé des personnes suivantes :

*Walter Nonneman (président)*

*Louis Braun*

*Heidi Loos*

*Koenraad Debackere*

En règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils n'assistent toutefois pas à la partie de la réunion au cours de laquelle des avis sont adressés au Conseil d'Administration.

Le président du Comité audit fait rapport oral lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit chacune des réunions du Comité audit. Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Le Comité audit s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice écoulé.

En 2018, le Comité audit a abordé les points suivants, entre autres :

- Évaluation des immobilisations financières.
- Projet de comptes annuels et projet de rapport annuel de Cera pour l'exercice 2017.
- Projet de rapport du commissaire à propos des comptes annuels et du rapport annuel de Cera SCRL au 31 décembre 2017.
- Projet de comptes annuels consolidés pour l'exercice 2017.
- Contrôle budgétaire 2017.
- Proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2018.
- Préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période 2018-2019.
- Résultats semestriels et suivi du budget de Cera au 30 juin 2018.
- Modification des règles d'évaluation des immobilisations matérielles et des règles d'évaluation des subsides en capital.
- Organisation administrative et contrôle interne.
- Budgets de l'exercice 2019.
- Le Roadmap Digitalisation et budget informatique pluriannuel.
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora.
- Mission d'audit du commissaire : calendrier de l'exercice 2019.
- Processus d'audit de la souscription numérique des parts E de Cera.

### Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il garantit, d'une manière générale, le déroulement objectif et professionnel des processus de nomination et de reconduction des mandats d'administrateur. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative.

Ce comité se réunit au moins deux fois par an. Au cours de l'année écoulée, le Comité nominations s'est réuni à quatre reprises.

Au 31 décembre 2018, le Comité nominations se composait des personnes suivantes :

*Paul Demyttenaere (président)*

*Jean-François Dister*

*Koen Kerremans*

#### **Comité rémunérations**

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Il formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative. Au cours de l'année écoulée, le Comité rémunérations s'est réuni à deux reprises.

Au 31 décembre 2018, le Comité rémunérations se composait des personnes suivantes :

*Paul Demyttenaere (président)*

*Jean-François Dister*

*Koen Kerremans*

## Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et aux autres liens contractuels entre, d'une part, Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion et les membres du Comité de gestion journalière de Cera et, d'autre part, Cera. Ce règlement fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera.

## Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché

Les règles de conduite visant à éviter les abus de marché font partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. Elles prévoient notamment l'établissement d'une liste d'initiés, la fixation de périodes d'interdiction annuelles et une obligation de notification, au compliance officer, des opérations sur titres du groupe effectuées par des administrateurs.

## Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

### **Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non exécutifs)**

Les indemnités accordées aux administrateurs B et C tiennent compte des responsabilités qui leur sont confiées et du temps qu'ils consacrent à Cera. Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité forfaitaire à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils ont assisté.

Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier, composé d'une indemnité forfaitaire supérieure, mais d'aucun jeton de présence. Par ailleurs, les administrateurs B et C qui font partie du Comité d'audit reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils ont assisté. Le président du Comité audit reçoit quant à lui une indemnité forfaitaire, mais pas de jetons de présence. Les membres des Comités nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jetons de présence, mais uniquement une indemnité kilométrique. Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-après présente les indemnités accordées aux administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.



(en euros)	Conseil d'Administration Fixe	Conseil d'Administration Jetons	Comité audit Fixe	Comité audit Jetons	TOTAL
Louis Braun	7.559	6.960		2.784	17.303
Koen Debackere	7.559	5.568		1.392	14.519
Paul Demyttenaere, <i>président</i>	44.771	0			44.771
Jean-François Dister, <i>vice-président</i>	16.863	6.960			23.823
Liesbeth Fransen ( <i>depuis le 21.09.2018</i> )	2.520	2.088			4.608
Yvan Jonckheere	7.559	6.960			14.519
Koen Kerremans, <i>vice-président</i>	16.863	6.960			23.823
Heidi Loos	7.559	6.960		2.784	17.303
Johan Massy	7.559	6.960			14.519
Leo Nijsen ( <i>jusqu'au 27.04.2018</i> )	1.551	2.088			3.639
Walter Nonneman	7.559	6.960	6.976		21.495
Liesbet Okkerse	7.559	6.960			14.519
Jos Peeters	7.559	6.960			14.519
Daniel Renard	7.559	6.960			14.519
Dieter Scheiff	7.559	6.960			14.519
Ivan T'Jampens	3.489	4.176			7.665
Luc Vandecatseye	7.559	6.960			14.519
Henri Vandermeulen	7.559	6.960			14.519
Guido Veys	7.559	6.264			13.823
<b>TOTAL</b>	<b>184.324</b>	<b>110.664</b>	<b>6.976</b>	<b>6.960</b>	<b>308.924</b>

### Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera/administrateurs A est fixée par contrat. Elle se compose d'une rémunération forfaitaire, de la mise à disposition d'une voiture de société ou du paiement d'une indemnité de déplacement et d'un package d'assurances conforme au marché, lequel comporte notamment une assurance complémentaire vieillesse ou de survie, une assurance hospitalisation et une assurance assistance. Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient d'aucune option sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, l'ensemble des administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière de Cera, perçu une indemnité de 1.031.454 euros au total, dont 198.167 euros d'indemnité variable. En vertu de l'association de frais entre Cera et KBC Ancora, l'indemnité forfaitaire des membres du Comité de gestion journalière est prise en charge par Cera à hauteur de 80% et par KBC Ancora, à hauteur de 20%.

**Rémunération de l'administrateur D (membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat d'administrateur au sein du groupe KBC)**

Le mandant d'administrateur D n'est pas rémunéré.

## Mandats

Au 31 décembre 2018, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC l'étaient par les personnes suivantes :

### **KBC Groupe SA**

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité de concertation des gérants et du Comité nominations, et président du Comité risques et compliance
Katelijjn Callewaert	membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants
Walter Nonneman	membre du Conseil d'Administration
Matthieu Vanhove	membre du Conseil d'Administration

### **KBC Bank SA**

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Katelijjn Callewaert	membre du Conseil d'Administration
Walter Nonneman	membre du Conseil d'Administration
Matthieu Vanhove	membre du Conseil d'Administration

### **KBC Assurances SA**

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Katelijjn Callewaert	membre du Conseil d'Administration
Walter Nonneman	membre du Conseil d'Administration
Matthieu Vanhove	membre du Conseil d'Administration

### **CBC Banque SA**

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du comité nominations et du Comité rémunérations
Jean-François Dister	membre du Conseil d'Administration

### **Československá Obchodní Banka a.s. (Tchèque)**

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

### **United Bulgarian Bank AD (Bulgarie)**

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

## Commissaire

Le contrôle externe est exercé par KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par Olivier Macq.



## Fonctionnement opérationnel

### Comité de gestion journalière

Le Comité de gestion journalière est l'organe statutaire chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et responsable de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle de la sorte les activités du comité. En plus d'entretenir de nombreux contacts informels, les membres du Comité de gestion journalière se sont réunis à dix reprises en 2018.

Au 31 décembre 2018, le Comité de gestion journalière était composé de :

*Franky Depickere*

*Katelijan Callewaert*

### Comité management

Le Comité de gestion journalière délègue, sous sa propre responsabilité, un certain nombre de compétences spécifiques au Comité management et, en concertation avec ce dernier, des tâches spécifiques aux membres du personnel de Cera. Le Comité management est responsable, vis-à-vis du Comité de gestion journalière et du Conseil d'Administration, de la prise des décisions organisationnelles et opérationnelles, du fonctionnement de l'exploitation dans son ensemble et des travaux préparatoires. Au 31 décembre 2018, le Comité management était composé de :

*Franky Depickere (président)*

*Bert Craps*

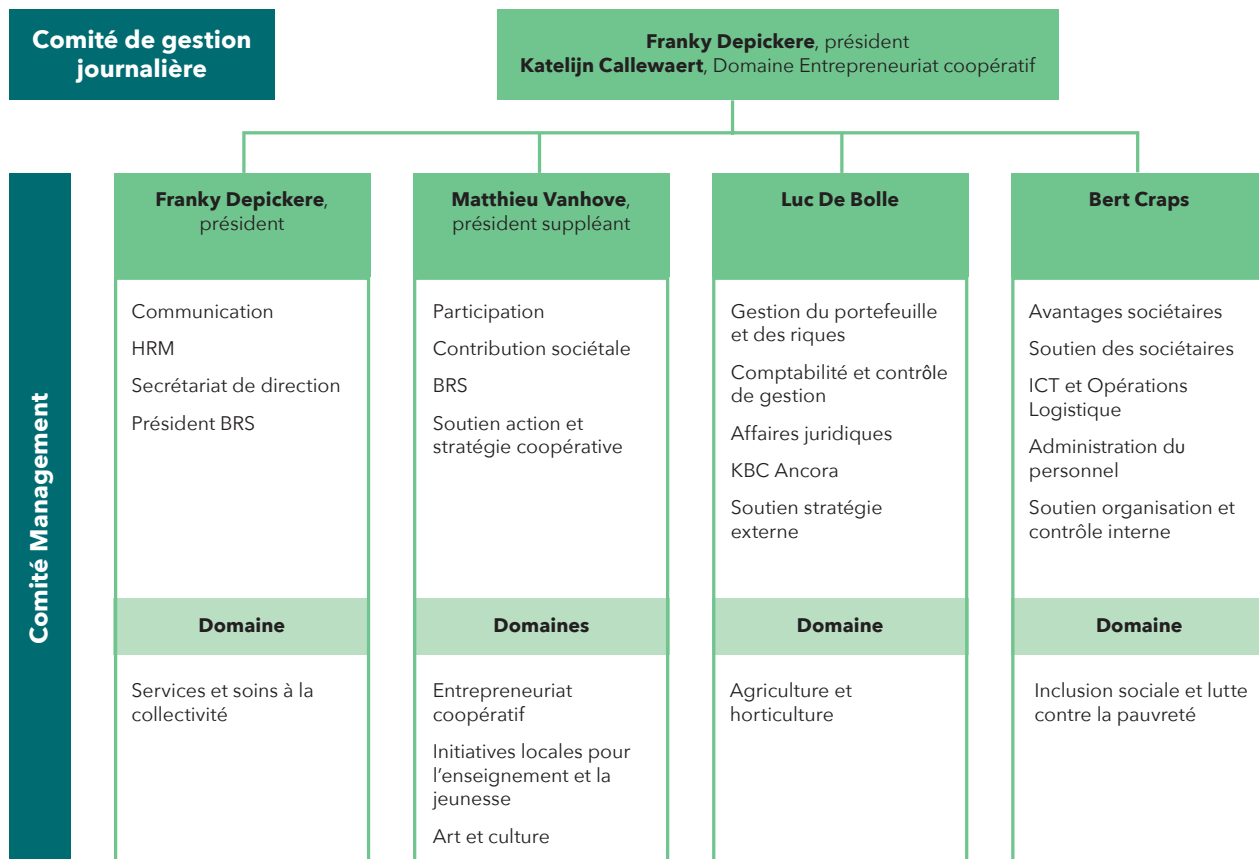
*Luc De Bolle*

*Matthieu Vanhove*

Le fait que les membres du Comité management effectuent également, en marge de l'exercice de leurs fonctions de direction conformément à l'organigramme, des travaux préparatoires liés à la stratégie, s'inscrit dans le cadre des trois piliers stratégiques de Cera et se concrétise de la manière suivante : le département Patrimoine financier, dirigé par Luc De Bolle, soutient les personnes qui assument pour le compte de Cera des mandats d'administrateur au sein du groupe KBC, Bert Craps étant quant à lui en charge des travaux préparatoires visant à soutenir l'organisation interne, le contrôle interne et l'informatique. Matthieu Vanhove est également chargé de préparer la réflexion stratégique sur la coopérative en tant que forme de société. Le mouvement coopératif est en effet en pleine mutation, sur le plan tant national qu'international. Il est donc primordial pour Cera de suivre de près les développements, les tendances et les innovations, de contribuer à leurs ajustements et d'évaluer leurs conséquences éventuelles sur Cera. Il s'avère d'ailleurs que le monde coopératif en général, dont l'Union Internationale Raiffeisen (IRU), suit de près les initiatives innovantes de Cera et y puise de l'inspiration. En 2018, le Comité management s'est réuni à 20 reprises.



Au 31 décembre 2018 l'organigramme se présentait comme suit :



## Rapport spécial du gérant statutaire

### Cadre légal

L'article 1er, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives (ci-après : l'arrêté royal du 8 janvier 1962) dispose que les administrateurs doivent faire annuellement un rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser les conditions d'agrément, en particulier celles visées au paragraphe 1er, 6° et 8°, qui sera, le cas échéant, intégré au rapport de gestion.

Les conditions d'agrément sont les suivantes :

- L'adhésion des sociétaires est volontaire.
- Les parts du capital social confèrent, par catégorie de valeurs, des droits et obligations identiques.
- Tous les sociétaires ont une voix égale à l'Assemblée Générale, à moins que les statuts ne prévoient de limiter le droit de vote de chaque sociétaire à 10% des voix.
- Les administrateurs et le commissaire sont nommés par l'Assemblée Générale.
- Le dividende ne peut être supérieur à 6%.
- Le but principal de la société est de procurer aux sociétaires un avantage économique ou social, dans la satisfaction de leurs besoins professionnels ou privés.
- Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.
- Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'information et à la formation des membres, actuels et potentiels, et du grand public.

### Rapport spécial de Cera

Conformément à l'article 1er, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962, le gérant statutaire rend compte par les présentes de la manière dont la société a, durant l'exercice 2018, veillé à réaliser les conditions d'agrément visées à l'arrêté royal.

Il convient de lire le présent rapport spécial en combinaison avec le rapport annuel intégral de Cera relatif à l'exercice 2018. Ce rapport annuel examine dans le détail toutes les facettes du fonctionnement de Cera, bilan, compte de résultats, annexe, bilan social et commentaire des comptes annuels compris.

#### Adhésion volontaire

Le gérant statutaire ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation de sociétaires ou prononcer leur exclusion que s'ils ne remplissent pas ou cessent de remplir les conditions générales d'admission ou s'ils commettent des actes contraires aux intérêts de la société. En cas de refus d'affiliation ou d'exclusion, le gérant statutaire communiquera les raisons objectives de ce refus d'affiliation ou de cette exclusion à l'intéressé qui en fait la demande.

En 2018, 3761 nouveaux sociétaires ont souscrit des parts E de Cera et 4159 sociétaires existants ont souscrit des parts E supplémentaires. Au cours de l'exercice écoulé, aucune souscription n'a été refusée et aucune exclusion prononcée.

#### Égalité des droits et des obligations par catégorie de parts

Le capital de Cera se compose de parts B, C, D et E.

Au sein de chaque catégorie, les parts confèrent des droits et obligations identiques.

### Les statuts limitent le droit de vote de chaque sociétaire à 10% des voix.

Conformément à l'article 16 des statuts, toute part, indépendamment de sa catégorie, donne droit à une voix, étant entendu qu'aucun sociétaire ne peut prendre part au vote, en son nom propre ou comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à un dixième de la somme des voix présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Le droit de vote a été appliqué conformément à ces règles lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 2018 portant sur l'exercice 2017. Il le sera lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2019 relative à l'exercice 2018 également.

### Nomination des administrateurs et du commissaire par l'Assemblée Générale

La société est gérée par un et un seul gérant. La société anonyme Cera Société de gestion a été nommée gérant statutaire et a chargé monsieur Franky Depickere d'être son représentant permanent pour l'exercice de son mandat d'administrateur au sein de Cera SCRL. Le gérant statutaire ne peut être démis que par décision de l'Assemblée Générale prise à une majorité de 90% des voix. En pareil cas, une Assemblée Générale extraordinaire désigne un nouveau gérant statutaire, devant notaire, et par décision prise à une majorité de 90% des voix.

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, gérant statutaire de Cera. Ce conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/de membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A)
- d'administrateurs non exécutifs, représentants des sociétaires membres, le cas échéant, de plein droit, des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B)
- d'administrateurs non exécutifs externes (administrateurs C)
- d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat d'administrateur au sein du groupe KBC ou dont la candidature en ce sens sera proposée (administrateur D).

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, à l'instar de tous les sociétaires, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Ils siègent au sein des organes de concertation de Cera Ancora. Il est tenu compte, pour les nominations, d'une répartition géographique des 14 mandats. La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à un engagement optimal dans les activités financières et coopératives, aux échelons tant national que régional. Les administrateurs B sont toujours majoritaires au Conseil d'Administration.

Les noms des administrateurs et leur qualité (administrateur A, B, C ou D), leur éventuelle nomination au sein de l'un des comités et leurs présences aux réunions de 2018, sont exposés dans le présent rapport, sous l'intitulé Conseil d'Administration de Cera Société de gestion.

### Dividende modéré

La politique de dividende de Cera tient compte de la spécificité coopérative de Cera, de ses résultats (récurrents) et de ses objectifs à long terme en tant qu'investisseur social.

Le dividende peut fluctuer d'une année à l'autre. Il est également possible qu'aucun dividende ne soit attribué pour un exercice donné. Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d'agrément du Conseil National de la Coopération. Ce pourcentage est plafonné à 6% depuis 1996.

Pour l'exercice 2018, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'attribuer un dividende brut de 3%, soit un pourcentage identique à celui de l'exercice précédent.



### **Le but principal de la société est de procurer aux sociétaires un avantage économique ou social, dans la satisfaction de leurs besoins professionnels ou privés.**

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen – forment, depuis plus de 125 ans, les bases de notre entreprise coopérative. Cera crée de la valeur ajoutée économique et sociétale en faveur des sociétaires et de la société au sens large :

- Cera assure, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.
- Cera réalise un impact sociétal positif.
- Les sociétaires jouissent d'avantages uniques sur un vaste assortiment de produits et de services.

### **Cera : actionnaire important de KBC Groupe**

Le groupe Cera (Cera et KBC Ancora) détient 21,30% environ des actions de KBC Groupe. Cera a, avec KBC Ancora, MRBB et les Autres Actionnaires Stables (AVA), adhéré à une convention d'actionnaires. La participation de l'ensemble de ces partenaires étant légèrement supérieure à 40%.

De ce fait, Cera est en mesure de contribuer à l'élaboration de la stratégie et au contrôle des sociétés du groupe KBC, tout en tenant compte de ses valeurs coopératives. En sa qualité d'entreprise de bancassurance, KBC entend aider toutes les parties prenantes à réaliser leurs rêves et les protéger de manière durable et socialement responsable. Pour KBC, mener une politique durable signifie être à même – et le rester, en toute autonomie – d'aller au-devant des besoins de la société et des attentes de toutes les parties prenantes : clients, investisseurs, pouvoirs publics, actionnaires et collaborateurs. Au travers de sa participation dans KBC Groupe, Cera contribue directement et indirectement au bien-être et à la prospérité des sociétaires. Les revenus que Cera tire de cette participation sont en effet affectés à son fonctionnement (avantages aux sociétaires, impact sociétal, participation) et à la distribution du dividende.

### **Cera réalise un impact sociétal positif**

Avec ses sociétaires, Cera s'efforce de marquer la société de son empreinte dans différents domaines. Cera investit dans la société en partant d'une vision à long terme, dans l'intérêt des sociétaires et de la société au sens large. Pour en savoir plus, consultez le chapitre intitulé 'Notre contribution sociétal'.

### **Des avantages uniques sur un certain nombre de produits et services**

Grâce à la force des achats groupés, Cera parvient à offrir aux sociétaires des remises substantielles sur une vaste gamme de produits et services. La communication à ce sujet passe par des magazines imprimés, des magazines digitaux et des publications sur le site Internet. Les taux de participation, détaillés dans le présent rapport annuel, prouvent chaque année – et donc en 2018 encore – à quel point ces avantages sont appréciés.

### **Le mandat des administrateurs et des sociétaires chargés du contrôle n'est pas rémunéré**

Le mandat de gérant statutaire n'est pas rémunéré. Si le gérant statutaire exécute une mission impliquant des prestations particulières ou régulières, une rémunération peut lui être allouée. Si le gérant statutaire en fait la demande, cette rémunération lui est accordée par l'Assemblée Générale. Celle-ci en décide à la majorité simple lors de l'assemblée annuelle qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la mission a été exécutée. Cette indemnité ne peut jamais constituer une participation au bénéfice social. Ce régime est demeuré en vigueur en 2018 également.

Cera n'a pas de sociétaires chargés du contrôle. KPMG Réviseurs d'entreprises s'est vu accorder mandat de commissaire. Conformément à la réglementation, la rémunération de ce mandat est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de Cera.

### Information et formation des membres, actuels et potentiels, et du public

Le rapport annuel (y compris les comptes annuels et le rapport du commissaire) est envoyé, dans la quinzaine qui précède l'Assemblée Générale, aux sociétaires qui en font la demande. Cera publie également ces informations sur son site Internet. Après la mise en paiement du dividende, les informations sur le dividende figurent dans la communication qui accompagne le paiement effectué sur le compte financier de chaque sociétaire.

Les sociétaires reçoivent par ailleurs des informations plus générales sur les activités de Cera. Cera attache une importance considérable à l'information et à la formation, domaines dans lesquels elle investit énormément. En 2018, Cera a entretenu une communication régulière avec ses sociétaires, au moyen notamment des magazines semestriels CeraScoop et CeraSelect, dont l'expédition se fait par courrier. Ces magazines présentent un aperçu du fonctionnement de Cera au sens large et approfondissent des thèmes spécifiques qui intéressent les sociétaires. À cela s'ajoutent le site Internet et des newsletters périodiques, elles aussi diffusées à grande échelle. Ces newsletters sont consacrées à l'actualité et proposent aux sociétaires des informations complémentaires et des possibilités d'interaction.

### L'année 2018 en quelques chiffres

- Cinq conseillers encadrent la structure de participation : 45 Conseils Consultatifs Régionaux, qui comptent quelque 900 membres au total, tiennent trois réunions formelles et une réunion informelle par an. Des réunions de concertation et de planification sont par ailleurs régulièrement organisées avec les membres des Conseils, sur une base tant individuelle que collective. Le taux de participation des membres aux Conseils Consultatifs Régionaux s'est établi, en 2018, à 81% pour la première réunion, 82% pour la deuxième et 82% encore pour la troisième.
- Le Conseil Consultatif National s'est réuni à deux reprises et 310 personnes au total ont assisté à ces rencontres.
- Les Conseils Consultatifs Régionaux ont organisé 12 Rencontres Sociétaires Cera, lesquelles ont rassemblé 3220 personnes.
- L'équipe en charge de la contribution sociétale a organisé plus de 50 activités (journées d'étude, séances d'information, présentations, etc.) portant sur les domaines et les thèmes auxquels Cera se consacre. Ces activités ont attiré plus de 1800 participants.
- 22 coopératives, dont 12 en cours de constitution, ont bénéficié de services de consultance sur le thème de l'entrepreneuriat coopératif; 1200 personnes ont pris part à 42 séances de formation.
- En partenariat avec l'Innovatiesteunpunt voor land- en tuinbouw, 840 conseils individuels et 313 formations pratiques ont inspiré, informé et soutenu, 7950 agriculteurs et 3210 habitants de régions rurales dans leur projet d'innovation.
- La Cera Cooperative Academy (CCA) a organisé 4 activités, consacrées à la compréhension du problème de la pauvreté; 51 personnes y ont participé.
- Une attention particulière a été accordée au fonctionnement de Cera Next Generation, qui se concentre sur la tranche d'âge des 25-35 ans. Les trois activités 'NextGen' ont attiré 72 jeunes.







ce  
ra

## **Cera Coop Event et séance académique**

**Le 17 avril 2018, non moins de 170 personnes se sont rendues à Leuven pour participer au Cera Coop Event, consacré aux défis propres au modèle coopératif.**

**Toutes les étapes de la coopérative, depuis la phase qui précède sa création jusqu'à la phase de croissance, ont été abordées.**

**Le soir, plus de 200 participants ont assisté à la séance académique, organisée par Cera pour commémorer le 200e anniversaire de la naissance de F.W. Raiffeisen, le fondateur du modèle coopératif. Dame Pauline Green, l'ancienne présidente de l'Alliance Coopérative Internationale, s'est exprimée avec chaleur en faveur de l'entrepreneuriat coopératif.**



# Comptes annuels non consolidés de Cera

## Bilan, compte de résultats et annexe

Bilan non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2018	2017
<b>Actif</b>	<b>1.992.605.586</b>	<b>1.922.357.813</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>1.790.604.646</b>	<b>1.817.524.854</b>
Immobilisations corporelles	27.683.259	27.983.687
Terrains et constructions	24.862.986	25.920.538
Installations, machines et équipement	177.493	12.959
Mobilier et matériel roulant	929.590	381.921
Autres immobilisations corporelles	1.713.190	1.668.270
Immobilisations financières	1.762.921.387	1.789.541.167
Entreprises liées	1.374.651.397	1.410.953.477
<i>Participations</i>	1.374.651.397	1.410.953.477
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	388.031.337	378.349.337
<i>Participations</i>	388.031.337	378.349.337
Autres immobilisations financières	238.653	238.353
<i>Actions</i>	237.500	237.500
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	1.153	853
<b>Actifs circulants</b>	<b>202.000.940</b>	<b>104.832.959</b>
Créances à un an au plus	19.651.627	12.967.119
Créances commerciales	258.923	117.716
Autres créances	19.392.704	12.849.403
Placements de trésorerie	91.859	91.682
Autres placements	91.859	91.682
Valeurs disponibles	181.959.096	91.625.710
Comptes de régularisation	298.358	148.448



2018

2017

Passif	1.992.605.586	1.922.357.813
<b>Capitaux propres</b>	<b>1.964.907.632</b>	<b>1.893.159.337</b>
Capital	607.239.542	598.307.070
Capital souscrit	607.239.542	598.307.070
Réserves	1.357.147.870	1.294.257.758
Réserve légale	3.862.543	3.862.543
Réserves disponibles	1.353.285.327	1.290.395.215
Subsides en capital	520.220	594.509
<b>Dettes</b>	<b>27.697.954</b>	<b>29.198.476</b>
Dettes à un an au plus	27.425.757	28.897.697
Dettes commerciales	3.895.136	5.684.398
<i>Fournisseurs</i>	3.895.136	5.684.398
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.784.820	2.016.469
<i>Impôts</i>	217.785	344.994
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	1.567.035	1.671.475
Autres dettes	21.745.801	21.196.830
Comptes de régularisation	272.197	300.779



## Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Résultats</b>	<b>121.332.127</b>	<b>100.374.382</b>
<b>Charges</b>	<b>33.466.737</b>	<b>35.250.725</b>
Charges des dettes	40.240	2.545.301
Autres charges financières	18.417	20.156
Services et biens divers	18.105.742	17.081.875
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.729.457	6.736.923
Charges courantes diverses	44.324	42.575
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	951.385	41.403
Réductions de valeur	0	171
<i>Sur actif circulant</i>	0	171
Moins-values sur la réalisation	7.571.217	8.774.487
<i>D'immobilisations financières</i>	7.571.217	8.774.487
Impôts sur le résultat	5.956	7.835
<b>Produits</b>	<b>154.798.864</b>	<b>135.625.107</b>
Produits des immobilisations financières	142.193.049	121.781.911
<i>Dividendes</i>	142.193.049	121.781.911
Produits des actifs circulants	0	53.799
Autres produits financiers	17.627	1.565
Produits de prestations de services	2.440.562	2.403.352
Autres produits courants	2.574.804	2.617.759
Reprise de réductions de valeur	7.571.394	8.766.722
<i>Sur immobilisations financières</i>	7.571.217	8.766.722
<i>Sur actif circulant</i>	178	0
Autres produits financiers non récurrents	1.429	0
<b>Affectation du résultat</b>		
Bénéfice ou perte à affecter	121.332.127	100.374.382
<i>Bénéfice ou perte de l'exercice à affecter</i>	121.332.127	100.374.382
Affectation aux capitaux propres	103.303.585	82.646.537
<i>Aux autres réserves</i>	103.303.585	82.646.537
Réserve EDC	52.343.937	43.553.325
Réserve disponible	50.959.648	39.093.212
Réserve disponible spéciale	0	0
Bénéfice à distribuer	18.028.542	17.727.845
<i>Rémunération du capital</i>	18.028.542	17.727.845

## Commentaire

### Présentation schématique du compte de résultats

Pour la présentation du compte de non résultats dans le présent rapport annuel, Cera a opté pour le schéma des sociétés à portefeuille, qui correspond davantage à la nature de ses activités. Le ministre de l'Économie a donné son accord à cet effet le 10 avril 2004. Cet aval était nécessaire étant donné que la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des services financiers avait mis un terme au statut de société à portefeuille.

### État des immobilisations incorporelles

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	24.000
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	24.000
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0

### État des immobilisations corporelles

Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	26.076.059
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	521.240
Transfert d'un poste à l'autre	-774.194
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	25.823.105
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	155.521
Mutations de l'exercice	
Actés	804.598
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	960.119
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24.862.986



Installations, machines et équipement	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	15.337
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	3.521
Transfert d'un poste à l'autre	205.137
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	223.995
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	2.378
Mutations de l'exercice	
Actés	44.124
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	46.502
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>177.493</b>

Mobilier et matériel roulant	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	437.686
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	81.276
Transfert d'un poste à l'autre	569.057
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.088.019
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	55.766
Mutations de l'exercice	
Actés	102.663
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	158.429
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>929.590</b>

Autres immobilisations corporelles	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.668.269
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	44.921
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.713.190
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>1.713.190</b>



## État des immobilisations financières

	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
<b>Participations et actions</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.886.982.162	378.349.337	237.500
Mutations de l'exercice			
Cessions et retraits	34.191.297		
Transfert d'un poste à l'autre	-9.682.000	9.682.000	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.843.108.865	388.031.337	237.500
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	476.028.685		
Mutations de l'exercice			
Reprises	7.571.217		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	468.457.468		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>1.374.651.397</b>	<b>388.031.337</b>	<b>237.500</b>
<b>Créances</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			853
Mutations de l'exercice			
Dotations			300
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>			<b>1.153</b>



Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises, pour un montant correspondant à 10% du capital souscrit au minimum

Nom et numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	directement		filiales	comptes annuels arrêtés au	capitaux propres	résultat net
	Nombre d'actions ordinaires	%	%		(+) of (-) en euros	
<b>KBC Ancora Comm.VA</b> Muntstraat 1 3000 Leuven 0464.965.639	40.973.216	52,33	0,00		2.732.297	215.047.889
<b>KBC Groupe SA</b> (consolidé) Havenlaan 2 1080 Brussel 0403.227.515	11.127.166	2,67	18,63	31.12.2018	17.233.049.307	2.569.626.885
<b>BRS Microfinance Coop SCRL</b> Muntstraat 1 3000 Leuven 0508.996.711	9.682	45,11	0,0	31.12.2017	15.461.567	242.827

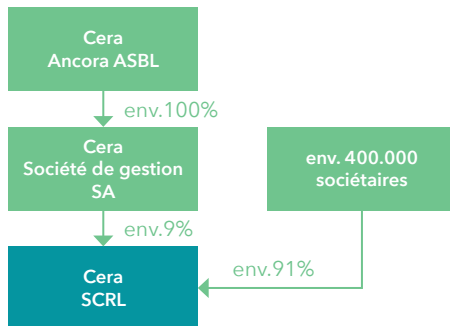
Placements de trésorerie : autres placements

	2018	2017
<b>Autres placements de trésorerie</b>		
Actions	91.859	91.682
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	91.859	91.682

État du capital

	2018	2017
	Montants	Nombre de parts
Capital souscrit au terme de l'exercice précédent	598.307.070	
Mutations de l'exercice		
Parts B	-1.664.074	-268.399
Parts C	-3.513.454	-188.997
Parts E	14.110.000	282.200
Capital souscrit au terme de l'exercice	607.239.542	
Catégories de parts (nominatives)		
Parts B	53.650.534	8.653.312
Parts C	54.538.000	2.200.000
Parts D	73.013.508	3.927.569
Parts E	426.037.500	8.520.750
TOTAL		23.301.631

## Structure de l'actionariat



## État des dettes

Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	217.785
Autres dettes salariales et sociales	1.567.035



## Résultats d'exploitation

	2018	2017
<b>Produits d'exploitation</b>		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages sociétaires	2.410.313	2.312.523
Autres	30.249	90.829
Ventilation par marché géographique		
Belgique	2.440.562	2.403.352
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	2.513	3.172
<b>Charges d'exploitation</b>		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Total à la date de clôture	46	48
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	44,0	44,1
Nombre d'heures effectivement travaillées	64.097	64.894
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	4.618.473	4.625.702
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.228.661	1.204.448
Primes patronales pour assurances extralégales	642.058	678.833
Autres frais de personnel	240.265	227.940
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes d'exploitation	18.783	18.360
Autres	25.541	24.215
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		0,6
Nombre d'heures effectivement travaillées		1.227
Frais pour l'entreprise		73.705



## Résultats financiers

	2018	2017
<b>Résultats financiers récurrents</b>		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées		171
Reprises	178	

## Produits et charges exceptionnels par leur envergure ou leur fréquence

	2018	2017
<b>Produits non récurrents</b>	7.572.646	8.766.722
Produits financiers non récurrents	7.572.646	8.766.722
Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières	7.571.217	8.766.722
Autres produits financiers non récurrents	1.429	
<b>Charges non récurrentes</b>	7.571.217	8.774.487
Charges financières non récurrentes	7.571.217	8.774.487
Moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières	7.571.217	8.774.487

## Impôts et taxes

	2018
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	5.956
Impôts et précomptes dus ou versés	10.014.675
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	10.008.719
<b>Principales sources de différences entre le bénéfice avant impôt, tel qu'il ressort des comptes annuels, et le bénéfice imposable estimé</b>	
Revenus définitivement taxés du dividende reçu	-142.192.299

	2018	2017
<b>Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers</b>		
Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
À l'entreprise (déductibles)	333.374	382.425
Par l'entreprise	487.396	1.808.749
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	1.801.034	1.909.160
Précompte mobilier	5.318.857	409.648



## Droits et engagements hors bilan

<b>Montant, nature et forme des litiges en cours importants et autres engagements importants</b>	
Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	4.927.077

Fin 2008, quatre actionnaires de KBC Ancora ont intenté, pour le compte de KBC Ancora, une action minoritaire à l'encontre de son gérant statutaire et de Cera. Par jugement du 24 octobre 2012, le tribunal de première instance de Louvain a rejeté intégralement la requête. Les requérants ont interjeté appel le 13 mars 2013. Par arrêt du 9 avril 2019, la Cour d'appel de Bruxelles a confirmé le jugement du Tribunal de première instance de Louvain et intégralement débouté les requérants.

### Régime complémentaire de pension de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise, une assurance complémentaire pension ou survie est souscrite au profit des membres du personnel.

### Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

### Relations avec des entreprises liées, des entreprises associées et des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises associées et entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	
	2018	2017	2018	2017
Immobilisations financières	1.374.651.397	1.410.953.477	388.031.337	378.349.337
Participations	1.374.651.397	1.410.953.477	388.031.337	378.349.337
Créances		12.014	516	
À un an au plus		12.014	516	
Dettes	2.115		414.265	285.847
À un an au plus	2.115		414.265	285.847
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières	108.762.391	90.624.752		
Réalisation d'actifs immobilisés				
Moins-values réalisées	7.571.217	8.774.487		

### Relations financières

<b>Avec le commissaire</b>	
Émoluments du commissaire	66.449

### Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés ainsi qu'un rapport annuel consolidé.

### Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre inclus.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à partir de 2500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, laquelle est amortie linéairement à raison de 20% par an.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, frais supplémentaires directement attribuables inclus.

Les pourcentages d'amortissement sont calculés sur la base de la durée de vie économique escomptée et amortis linéairement.

La durée d'amortissement des bâtiments est en principe fixée à 33 ans.

Toutes les immobilisations corporelles sont amorties prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif devient utilisable. Les frais accessoires sont amortis sur la durée de vie de l'actif.

En cas de vente d'immobilisations corporelles, les bénéfices ou pertes réalisés sont immédiatement intégrés dans le résultat.

En cas de destruction, le montant restant à amortir est immédiatement mis à charge du compte de résultat.

Les œuvres d'art sont intégralement portées à l'actif et ne sont pas amorties. En cas de détérioration ou autre dépréciation, une réduction de valeur est actée.

Les immobilisations en cours sont évaluées à la valeur d'acquisition et ne sont pas amorties.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec elles un lien durable et spécifique visant à permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont valorisées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires liés à l'acquisition de titres sont immédiatement pris en résultat.

Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable.

Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Les réductions de valeur sont reprises si la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société (appréciées par le Conseil d'Administration) le justifient. Si le Conseil d'Administration estime indiqué de constituer/reprendre des réductions de valeur, la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe selon les normes IFRS est en principe prise comme référence.

### Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sont comptabilisées si le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.



### **Placements de trésorerie**

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'avoirs auprès d'un établissement financier, à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent, au terme de l'exercice, le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

### **Valeurs disponibles**

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale

### **Capital, réserves et subsides en capital**

Le capital et les réserves sont évalués à leur valeur nominale.

Les subsides en capital sont actés à leur valeur nominale, diminuée des amortissements cumulés. Ils sont amortis prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif sur lequel ils portent devient utilisable, au même pourcentage d'amortissement que ledit actif.

### **Autres éléments de l'actif et du passif**

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition.









## **Un autre Don Juan**

**En Wallonie, plus d'une centaine de jeunes âgés entre 15 et 27 ans, issus de milieux socio-culturels les plus divers, se sont exercés, pendant plus d'un an, à donner corps à une interprétation libre de Don Giovanni, l'opéra de Mozart. L'Opéra Royal de Wallonie-Liège a collaboré avec des artistes issus de douze maisons de jeunes de Wallonie, spécialisés dans les disciplines les plus diverses - de la danse au chant en passant par la comédie, l'art du tag et la photographie. Ce projet multiculturel et multidisciplinaire est une initiative de la Fédération des Maisons de Jeunes et de l'Opéra Royal de Wallonie, où les artistes se sont produits.**



## Bilan social

Numéro de la commission paritaire à laquelle ressortit l'entreprise : 200

### État des effectifs

#### Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>	<b>2018</b>	<b>2018</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Nombre moyen de travailleurs	<b>35</b>	<b>12</b>	<b>44 (ETP)</b>	<b>44,1 (ETP)</b>
<i>Hommes</i>	24	1	25,1 (ETP)	25,9 (ETP)
<i>Femmes</i>	11	11	18,9 (ETP)	18,2 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	53.059	11.038	64.097 (T)	64.894 (T)
<i>Hommes</i>	35.546	1.406	36.952 (T)	38.714 (T)
<i>Femmes</i>	17.513	9.632	27.145 (T)	26.180 (T)
Frais de personnel (en euros)	5.660.493	1.068.964	6.729.457 (T)	6.736.923 (T)
<i>Hommes</i>	4.501.200		4.501.200 (T)	4.538.614 (T)
<i>Femmes</i>	1.159.293	1.068.964	2.228.257 (T)	2.198.309 (T)
	<b>Temps plein</b>	<b>Temps partiel</b>		
<b>À la date de clôture de l'exercice</b>	<b>2018</b>	<b>2018</b>	<b>2018 (ETP)</b>	
Nombre de travailleurs	<b>35</b>	<b>11</b>	<b>43,0</b>	
Par type de contrat de travail				
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	35	11	43,0	
Selon le sexe et le niveau d'études				
<i>Hommes</i>	24	1	24,8	
Enseignement secondaire	3		3,0	
Enseignement supérieur non universitaire	2		2,0	
Enseignement universitaire	19	1	19,8	
<i>Femmes</i>	11	10	18,2	
Enseignement secondaire	1	1	1,5	
Enseignement supérieur non universitaire	5	5	8,5	
Enseignement universitaire	5	4	8,2	
Selon la catégorie professionnelle				
<i>Direction</i>	3		3,0	
<i>Employés</i>	32	11	40,0	

## Évolution des effectifs au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total, en ETP
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel pendant l'exercice	1		1,0
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	1		1,0
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	3		3,0
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	3		3,0
Par motif de fin de contrat			
<i>Pension</i>	1		1,0
<i>Remerciement</i>	1		1,0
<i>Autre motif</i>	1		1,0

## Informations relatives aux formations destinées aux travailleurs pendant l'exercice

Total des initiatives de formation professionnelle destinées aux travailleurs et prises en charge par l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	11	10
Nombre d'heures de formation suivies	249	222
Coût net pour l'entreprise en euros	30.925	23.096
dont coût brut directement lié à la formation	32.760	25.091
dont interventions perçues (à déduire)	1.835	1.995



# Commentaire des comptes annuels

## Bilan

À la clôture de l'exercice 2018, le total bilantaire s'établit à 1992,6 millions d'euros, soit une hausse de 70,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2017. Cette différence résulte de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif, dont les principales sont commentées ci-après.

## Immobilisations

### Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 27,7 millions d'euros, comprennent principalement :
- Des terrains et constructions, pour 24,9 millions d'euros : il s'agit essentiellement des nouveaux locaux de Cera et d'emplacements de stationnement dans le centre de Louvain;
- Des œuvres d'art, pour 1,7 million d'euros;
- Du mobilier et matériel roulant, pour 0,9 million d'euros;
- De l'équipement, pour un montant total de 0,2 million d'euros.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable : 1.762,9 millions d'euros) constituent la majeure partie (88% environ) de l'actif et se composent presque exclusivement des participations stratégiques dans KBC Groupe et dans KBC Ancora.

## Évaluation comptable des actions KBC Groupe et KBC Ancora

### Informations générales

Pour les immobilisations financières – lesquelles se composent essentiellement, dans le cas de Cera, d'actions KBC Groupe et d'actions KBC Ancora –, des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Ces réductions de valeur sont reprises par la suite si elles excèdent, au terme de l'exercice, le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des réductions de valeur précédemment actées.

### Constitution de réductions de valeur au 31 décembre 2008

Au printemps 2009, le Conseil d'Administration a estimé, au vu des effets de la crise financière, qu'il y avait moins-value ou dépréciation durable des actions KBC Groupe et des actions KBC Ancora détenues, et qu'il convenait par conséquent d'acter une réduction de valeur sur ces actions.

Pour la constitution des réductions de valeur, le Conseil d'Administration a pris comme repère objectif la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe. La participation (directement, mais aussi, indirectement, par le truchement de KBC Ancora) à très long terme de Cera dans KBC Groupe a constitué dans ce contexte un argument de poids. Au 31.12.2008, cette valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 31,50 euros par action KBC Groupe.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Groupe a par conséquent été ramenée à 31,50 euros par action<sup>1</sup>.

Une réduction de valeur de 106,4 millions d'euros a été actée dans ce contexte.

La vente d'un certain nombre actions KBC Groupe au cours de l'année 2013 a déjà permis de reprendre 65,9 millions d'euros de réductions de valeur.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora a été ramenée de 44,98 euros à 25,635 euros par action<sup>2</sup>, ce qui coïncide avec la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente au 31.12.2008 (au niveau de KBC Groupe). À cette date, chaque action KBC Ancora représentait en effet au niveau sous-jacent 1,05 action KBC Groupe et une dette de 7,44 euros (25,635 euros = 31,50 euros x 1,05 - 7,44 euros).

Une réduction de valeur de 921,7 millions d'euros a par conséquent été actée.

<sup>1</sup> La souscription, en décembre 2012, de 3,1 millions d'actions KBC Groupe, a entraîné une diminution de la valeur comptable nette moyenne pondérée des actions KBC Groupe à 30,36 euros par action.

<sup>2</sup> À la suite de l'achat, en 2009, de 330.879 actions KBC Ancora, la valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme a baissé à 25,36 euros par action.



### Reprise (partielle) des réductions de valeur au 31.12.2016

Le Conseil d'Administration a estimé que les évolutions positives au niveau de KBC Groupe requéraient une réévaluation des réductions de valeur actées au 31 décembre 2008.

Par souci de cohérence, il a été décidé d'utiliser le même critère que celui adopté lors de la constitution des réductions de valeur, à savoir la valeur comptable en capitaux propres (sous-jacente) par action KBC Groupe. Au 31.12.2016, celle-ci s'élevait à 38,14 euros par action KBC Groupe.

Au 31.12.2016, la valeur comptable moyenne pondérée initiale des actions KBC Groupe détenues par Cera s'établissait à 34,00 euros par action.

La valeur comptable nette de ces actions KBC Groupe représentait 30,36 euros par action.

La valeur comptable en capitaux propres de KBC Groupe étant au 31.12.2016 supérieure à la valeur comptable initiale, la réduction de valeur a été reprise dans son intégralité, de sorte que la valeur comptable correspond à nouveau à la valeur comptable moyenne initiale de 34,00 euros par action KBC Groupe.

La valeur comptable nette des actions KBC Ancora détenues par Cera au 31.12.2016 s'élevait à :

- 25,36 euros par action pour les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme;
- 25,635 euros par action pour les actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

Au 31.12.2016, la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente (au niveau de KBC Groupe) s'élevait à 33,55 euros par action KBC Ancora. Au 31.12.2016, chaque action KBC Ancora représentait, en sous-jacent, 0,99 action KBC Groupe et une dette de 4,21 euros ( $33,55 \text{ euros} = 38,14 \text{ euros} \times 0,99 - 4,21 \text{ euros}$ ).

Les réductions de valeur actées sur les actions KBC Ancora ont été partiellement reprises fin 2016, portant la valeur comptable nette à 33,55 euros.

### Actions KBC Groupe au 31.12.2018

À la date du bilan 2018, Cera détenait en portefeuille 11,1 millions d'actions KBC Groupe, soit approximativement 2,67% du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à 378,3 millions d'euros. La valeur comptable par action KBC Groupe s'élève à 34,00 euros, ce qui correspond à la valeur d'acquisition moyenne initiale.

À la date du bilan, la valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 41,42 euros par action KBC Groupe. Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait, au 31 décembre 2018, à 56,68 euros.

### Actions KBC Ancora au 31.12.2018

À la date du bilan 2018, Cera détenait en portefeuille 41,0 millions d'actions KBC Ancora, soit approximativement 52,33% du nombre total d'actions KBC Ancora en circulation.

La valeur comptable de ces actions s'élève à 1.374,7 millions d'euros.



Cette participation dans KBC Ancora se compose de deux volets :

- 24,5 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 821,2 millions d'euros) détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme;
- 16,5 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 553,4 millions d'euros) destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées, à la date du bilan, à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D, est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	3.927.569
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	x 4,2
Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	16.495.790

À la date du bilan, la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspondait à 0,99 fois le cours de l'action KBC Groupe, déduction faite des dettes nettes par action (3,67 euros). Sur la base du cours de clôture de l'action KBC Groupe au 31 décembre 2018 (56,68 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 52,44 euros.

La valeur comptable en capitaux propres sous-jacente d'une action KBC Ancora atteignait, à la date du bilan, 37,34 euros (= valeur comptable en capitaux propres d'une action KBC Groupe x 0,99 diminuée de la dette nette par action KBC Ancora = 41,42 euros x 0,99 - 3,67 euros).

Le Conseil d'Administration a estimé qu'au 31 décembre 2018, il n'était pas nécessaire de procéder à une réévaluation des réductions de valeur (résiduelles) sur les actions KBC Ancora. La valeur comptable est par conséquent demeurée inchangée, à 33,55 euros par action KBC Ancora.

#### **BRS Microfinance Coop**

Les 9.682 parts détenues dans BRS Microfinance Coop correspondent à une participation de 45,11%. À la date du bilan, la valeur comptable de ces parts était de 9,7 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop investit l'apport des sociétaires coopératifs dans des organisations de microfinance actives dans les pays du Sud, conformément à sa politique d'investissement approuvée. Cette coopérative octroie à des entrepreneurs des microcrédits qui leur permettent d'exercer une activité économique.

#### **Autres immobilisations financières**

Ces actions ont trait à des droits sociaux dans d'autres entreprises, droits qui, sans nécessairement constituer une participation, ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises (Credal et Hefboom). À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions était de 0,2 million d'euros.

## Actifs circulants

Les actifs circulants (202,0 millions d'euros) se composent principalement de créances à un an au plus (19,7 millions d'euros) et de valeurs disponibles (182,0 millions d'euros).

### Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent, d'une part, les créances commerciales, à hauteur de 0,3 million d'euros et, d'autre part, les autres créances, pour 19,4 millions d'euros. Ces dernières portent principalement sur des impôts des exercices 2017 et 2018 à récupérer (précompte mobilier retenu sur les dividendes versés par KBC Groupe ces années-là).

### Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie ont principalement trait à une participation dans METALogic SA (0,1 million d'euros).

### Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'établissaient à la date du bilan à 182,0 millions d'euros. Il s'agit des soldes des comptes d'épargne et des comptes à vue.

### Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,3 million d'euros) ont principalement trait à des frais à reporter (factures reçues lors de l'exercice 2018, mais relatives à l'exercice 2019).

## Capitaux propres

### Capital

À la date du bilan, le capital atteignait 607,2 millions d'euros. Sa composition et son évolution entre le 31.12.2016 et le 31.12.2018 se présentent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Capital B	53,7	55,3	57,2
Capital C	54,5	54,5	54,5
Capital D	73,0	76,5	80,6
Capital E	426,0	411,9	391,4
<b>Total</b>	<b>607,2</b>	<b>598,3</b>	<b>583,8</b>

Au 31.12.2018, Cera comptait 379.353 sociétaires (contre 384.093 fin 2017).

### Réserves

D'un montant de 1.357,1 millions d'euros, les réserves se composent comme suit :

#### Réserve légale

Cette réserve (3,9 millions d'euros) représentant plus de 10% de la partie fixe du capital, il n'y a eu ni ajouts, ni prélèvements.



### Réserves disponibles

Une 'réserve disponible spéciale' a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves par attribution d'actions KBC Ancora.

Durant l'exercice 2018, la réserve disponible spéciale a diminué, à la suite de démissions avec parts D, de 23,1 millions d'euros. À la date de clôture du bilan, le solde de la réserve disponible spéciale s'élevait à 480,4 millions d'euros.

Les sociétaires démissionnaires avec parts D ont également droit à un excédent de dividende capitalisé (en abrégé : EDC), lequel est issu de la 'réserve EDC'. Dans le courant de l'exercice 2018, un montant de 17,2 millions d'euros a été versé au titre d'EDC aux sociétaires démissionnant avec parts D. À la date du bilan, cet excédent atteignait (après affectation du résultat) 92,85 euros par part D. Au niveau comptable, l'on acte ainsi, par l'affectation du résultat, une dotation d'un montant de 52,3 millions d'euros à la réserve EDC.

À la date du bilan, la réserve EDC pour les sociétaires démissionnant avec parts D s'établissait à 364,7 millions d'euros, ce qui correspond à 3.927.569 parts D pour lesquelles tant des actions KBC Ancora (4,2 par part D) que l'EDC (92,85 euros par part D à la date du bilan) sont distribués.

La 'réserve disponible ordinaire' grossit de 50,9 millions d'euros (à 508,2 millions d'euros) à la suite, principalement, de l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part et l'évolution de la réserve EDC.

	Solde 2018	2018		Solde 2017
		Prélèvements	Ajouts	
EDC par part D (en euros)	92,85		+12,80	80,05
Réserve EDC (en millions d'euros)	364,7	-17,2	+52,3	329,5
Nombre de parts D en circulation	3.927.569			4.116.566

À la date du bilan, les réserves étaient par conséquent constituées de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Réserve légale	3,9	3,9	3,9
Réserves disponibles	1.353,3	1.290,4	1.251,8
Pour démissions avec parts D	845,1	833,0	833,4
° réserve disponible spéciale	480,4	503,5	530,3
° réserve EDC	364,7	329,5	303,1
Réserves disponibles ordinaires	508,2	457,3	418,3
Total	1.357,1	1.294,3	1.255,6

### Subsides en capital

Il s'agit des subsides octroyés par les pouvoirs publics dans le cadre de la restauration des bâtiments de Louvain. Ces subsides sont amortis prorata temporis selon le même pourcentage que les bâtiments restaurés. À la date du bilan, leur valeur comptable s'établissait à 0,5 million d'euros.

## Dettes

Les dettes s'élèvent à 27,7 millions d'euros, soit une baisse de 1,5 million d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

### Dettes à un an au plus

#### *Dettes commerciales*

Les dettes commerciales se chiffrent à 3,9 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues mais pas encore payées (0,9 million d'euros) ainsi que d'estimations de factures non encore reçues, portant sur les exercices précédents (3,0 millions d'euros).

#### *Dettes fiscales, salariales et sociales*

Les dettes fiscales, salariales et sociales (1,8 million d'euros) ont trait, d'une part, au précompte professionnel restant dû et portant sur les salaires de décembre 2018 (0,2 million d'euros) et, d'autre part, au pécule de vacances et aux primes relatifs à l'exercice 2018, qui seront versés au cours des prochains exercices (1,6 million d'euros).

#### *Autres dettes*

Les autres dettes (21,7 millions d'euros) sont principalement constituées :

- du dividende coopératif de 3% à payer au titre de l'exercice 2018 (18,0 millions d'euros);
- des dettes relatives à la contribution sociétale de Cera, payables dans le futur (3,6 millions d'euros);
- des dividendes du passé non encore distribués (0,1 million d'euros).

#### *Comptes de régularisation*

Les comptes de régularisation (0,3 million d'euros) ont essentiellement trait à des produits à reporter, perçus lors de l'exercice 2018 mais portant sur l'exercice 2019.





## Compte de résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 121,3 millions d'euros, soit la différence entre 154,8 millions d'euros de produits et 33,5 millions d'euros de charges. L'évolution des produits et des charges est détaillée ci-après.

### Produits

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus provient de ses participations.

Ses produits sont donc principalement issus :

#### Produits des immobilisations financières

Il s'agit ici des revenus de dividendes (142,2 millions d'euros) :

	Nombre d'actions à la date du paiement du dividende	Dividende par action en euros	Total en euros
<b>KBC Groupe</b>	11.127.166	3,00 <sup>3</sup>	33.381.498
<b>KBC Ancora</b>	41.671.414	2,61	108.762.391

#### Produits des prestations de services

Les produits des prestations de services (2,4 millions d'euros) proviennent en majeure partie de l'imputation aux sociétaires d'une partie du coût des produits et services proposés par le biais du magazine CeraSelect et du site Internet.

#### Autres produits courants

Les autres produits courants (2,6 millions d'euros) ont trait, d'une part, aux produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'association de frais (1,8 million d'euros). Lors de la conclusion de cet accord, des clés d'imputation ont été fixées; elles sont évaluées et revues, au besoin, chaque année.

D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices précédents (0,2 million d'euros), d'autres produits d'exploitation (0,1 million d'euros) et de contributions de partenaires externes dans le cadre de la contribution sociétale (0,5 million d'euros).

#### Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières

La reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières (7,6 millions d'euros) consiste en une reprise de réductions de valeur sur actions KBC Ancora à la suite de démissions avec parts D (793.445 unités en 2018). De par l'apport (au 31.12.2008) et la reprise partielle (au 31.12.2016) de réductions de valeur, la valeur comptable par action KBC Ancora s'élève à 33,55 euros. Tout sociétaire sortant avec parts D perçoit 4,2 actions KBC Ancora pour une part D et la réduction de valeur résiduelle actée sur ces actions doit être reprise dans son intégralité. Parallèlement, des moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières d'un montant identique sont actées (7,6 millions d'euros). Les démissions avec parts D n'ont par conséquent aucune incidence sur le résultat de Cera (voir également «Charges»).

<sup>3</sup> Le 9 mai 2018, KBC Groupe s'est acquitté d'un dividende final de 2,00 euros par action au titre de l'exercice 2017. Le 16 novembre 2018, KBC Groupe s'est acquitté d'un acompte sur dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 2018

## Charges

### Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers (18,1 millions d'euros) comportent les rubriques suivantes :

- *charges de fonctionnement* (4,6 millions d'euros) : les principaux éléments de cette rubrique ont trait à l'infrastructure logistique et informatique, via la structure d'association de frais avec KBC, au parc de véhicules, aux honoraires d'avocats, aux frais généraux liés au bâtiment, au nouveau site Internet, aux indemnités des membres du Comité de gestion journalière et aux primes de l'assurance responsabilité des administrateurs;
- *administration du capital et des sociétaires* (1,2 million d'euros) : les charges de l'administration du capital et des sociétaires comprennent principalement les indemnités versées aux banques guichet (KBC, CBC et KBC Brussels) pour la gestion administrative des comptes de sociétaire (1,0 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,1 million d'euros);
- *avantages aux sociétaires* (5,8 millions d'euros) : il s'agit principalement des dépenses consenties par Cera dans le cadre des avantages proposés aux sociétaires par l'intermédiaire du magazine CeraSelect et sur le site Internet. Comme indiqué plus haut, la quote-part totale des sociétaires se chiffre à 2,4 millions d'euros (voir «Produits»);
- *contribution sociétale* (3,8 millions d'euros) : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct accordé par Cera à des projets sociétaux d'envergure régionale, suprarégionale, nationale et internationale. Pour de plus amples informations sur la contribution sociétale de Cera, nous renvoyons le lecteur au site Internet de Cera;
- *communication* (2,6 millions d'euros) : cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication vers les sociétaires et les tiers intéressés. Elle comprend notamment le coût des magazines CeraScoop et CeraSelect, de l'Assemblée Générale annuelle, de la structure de participation et des campagnes relatives aux émissions.

### Frais de personnel

À la date de clôture du bilan, Cera occupait 46 personnes, ou 43,0 équivalents temps plein. D'un montant de 6,7 millions d'euros, les charges de personnel se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations : 4,6 millions d'euros;
- ONSS employeur : 1,2 million d'euros;
- assurance de groupe : 0,6 million d'euros;
- charges diverses de personnel : 0,2 million d'euros.

L'on entend principalement par «rémunérations», le salaire mensuel, les primes, le pécule de vacances, le 13e mois et les avantages de toute nature.

Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- l'intervention de l'employeur dans les titres-repas;
- divers frais propres à l'employeur;
- l'assurance hospitalisation.

Pour de plus amples informations sur les effectifs, nous renvoyons le lecteur au bilan social.

### Amortissements

Des amortissements, d'un montant de 1,0 million d'euros, ont été actés sur les immobilisations corporelles. Il s'agit principalement des amortissements des bureaux et des emplacements de stationnement de Cera.

### Moins-values

Moins-values à la réalisation d'immobilisations financières (7,6 millions d'euros) : moins-values réalisées lors de la distribution en nature d'actions KBC Ancora à la suite de démissions avec parts D (voir également Produits - Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières). Comme précisé ci-avant, les démissions avec parts D n'ont aucune influence sur le résultat de Cera.



## Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter est arrêté à 121,3 millions d'euros. Le gérant propose l'affectation suivante :

- dotation à la réserve EDC, à concurrence de 52,3 millions d'euros;
- dotation à la réserve disponible ordinaire, à concurrence de 51,0 millions d'euros;
- rémunération du capital des sociétaires, pour 18,0 millions d'euros, soit un dividende de 3%. Le dividende est calculé, pour les différentes catégories de parts, conformément à l'article 29 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue pour le 12 juin 2019.

Après affectation du résultat, la réserve disponible s'élève à 1.353,3 millions d'euros et présente la composition suivante :

- réserve disponible spéciale : 480,4 millions d'euros;
- réserve EDC : 364,7 millions d'euros;
- réserve disponible ordinaire : 508,2 millions d'euros.

## Informations complémentaires

Aucune activité de recherche et développement n'a été menée.

La société n'a pas de succursales.

Un événement important s'est produit après la clôture de l'exercice : l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 9 avril 2019 concernant l'action minoritaire contre le gérant statutaire de KBC Ancora et Cera. (Voir ci-dessous).

L'actif de Cera se compose essentiellement d'une participation directe et d'une participation indirecte (via KBC Ancora) dans KBC Groupe. La valeur de l'actif de Cera ainsi que ses résultats sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

## Procédure juridique

Au mois de décembre 2008, quatre actionnaires de KBC Ancora ont intenté une action minoritaire à l'encontre du gérant statutaire de KBC Ancora ainsi que de Cera. Les requérants contestaient l'achat de 2,3 millions d'actions KBC Groupe effectué par KBC Ancora en mars 2007 dans le cadre de la scission de ses actions. Ils contestaient également l'achat de 3,9 millions d'actions KBC Groupe effectué par KBC Ancora à la mi-2007 afin de dépasser, en compagnie de Cera, le seuil de 30% dans KBC Groupe dans le cadre de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'achat, entrée en vigueur le 1er septembre 2007. Leur requête visait principalement à faire reprendre par les défendeurs, au prix d'acquisition, les actions acquises.

Par jugement du 24 octobre 2012, le tribunal de première instance de Louvain a rejeté intégralement les actions des requérants.

Le 13 mars 2013, les requérants ont décidé d'aller en appel de ce jugement. Ils ont en outre modifié l'objet de leur demande en une requête pour obtenir essentiellement des dommages et intérêts.

Par arrêt du 9 avril 2019, la Cour d'appel de Bruxelles a confirmé le jugement du Tribunal de première instance de Louvain et intégralement débouté les requérants.

## Rapport du commissaire

### Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de la société Cera SCRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cera SCRL (la 'Société'), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée Générale du 4 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée Générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Cera SCRL durant 21 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 1.992.605.586,29 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 121.332.127,16 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### *Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses/leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Avant-propos
- Rapport du gérant statutaire à l'Assemblée Générale

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100 § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.



#### *Autres mentions*

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Zaventem, le 3 mai 2019

KPMG Réviseurs d'entreprises  
Commissaire  
représentée par

Olivier Macq  
Réviseur d'entreprises











## **BRS en Ouganda**

**Avec 15.000 clients et une vingtaine d'agences, Hofokam compte parmi les principaux organismes de microcrédit de la campagne ougandaise. Constituée d'agriculteurs, sa clientèle fait peser sur Hofokam des risques plus importants que les risques pris par les organisations des zones urbaines. La population est moins densément peuplée, de sorte qu'atteindre les clients coûte plus cher; les crédits à l'agriculture sont également plus risqués. Pendant trois ans, BRS accompagne l'équipe de direction de Hofokam dans les domaines de l'informatisation, de la gestion des risques et de la conception de produits d'épargne et encadre l'exercice de mutation de l'organisme de crédit en un organisme d'épargne et de crédit.**

# Colophon

## Cera SCRL

Siège : Muntstraat 1 - 3000 Leuven  
Tél. 0800 623 40 - info@cera.coop - www.cera.coop

## Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU)  
Belgian Governance Institute (GUBERNA)  
Conseil National de la Coopération



Conseil National  
de la Coopération

## Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature des précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable. L'agrément garantit que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

## Équipe de rédaction

Jan Bergmans	Greet Leynen
Luc De Bolle	Ann Thoelen
Maxime Haelterman	Lieven Vandeputte
Els Lefèvre	Kristof Van Gestel

La coordination de la partie chiffrée a été assurée par Els Lefèvre et Ann Thoelen.

## Rédaction finale et coordination

Greet Leynen

## Corrections

Gregory Kévers

## Crédit photographique

Koen Bauters : p. 70  
Koen Broos : p. 4 et p. 38  
Isabel Corthier : p. 88  
Erwin Donvil : p. 41 et p. 54  
Heikki Verdurme : p. 10

## Mise en page

Raf Berckmans

## Impression et finition

L.capitan, Ruddervoorde

## Infographics

Stef Paredis (Mediacomm)

## Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SCRL, Muntstraat 1, 3000 Leuven Numéro d'entreprise RPM Leuven TVA BE 0403.581.960  
Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais. Il peut également être téléchargé à l'adresse [www.cera.coop](http://www.cera.coop).

En cas de divergences ou de différences d'interprétation, seule la version en néerlandais fait juridiquement foi.





## Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec nos quelque 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société.

En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

- Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.
- Nous réalisons un impact positif dans la société.
- Nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs.

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen – forment depuis plus de 125 ans les bases de la coopérative Cera.

**La coopérative Cera :  
profondément enracinée, largement ramifiée.**



**Cera SCRL**  
Muntstraat 1, 3000 Leuven  
Tél. 0800 623 40  
info@cera.coop – www.cera.coop